
Le gouvernement du Canada au centre d'un scandale international!

Informateurs et terroristes :
L'UN N'EMPÊCHE PAS L'AUTRE!

LA VASTE ESCROQUERIE DE L'ANTITERRORISME CANADIEN

« Plus un mensonge est gros, plus il y aura de gens pour y croire »
Joseph Goebbels, chef de la propagande nazie sous le régime d'Adolf Hitler

Seriez-vous surpris si l'on vous disait que les menaces d'attentat à l'arme biologique contre le métro de Montréal avaient été l'œuvre d'un agent de renseignement des services secrets canadiens (SCRS -- Service canadien de renseignement de sécurité)? Et si l'on vous disait que c'est un informateur de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) qui avait suggéré d'utiliser un camion-citerne pour faire sauter une mégabombe dans le quartier d'Outremont?

Ce n'est pas nous qui avons inventé ça. Ce sont des juges d'instruction français qui ont pointé d'un doigt lourdement accusateur l'agent du SCRS Joseph Gilles Breault, alias Youssef Mouammar, au cours d'un procès antiterroriste à Paris, l'automne dernier. Et c'est un grand jury de New York qui vient d'inculper pour complot terroriste Samir Aït Mohamed, celui que CBC (Canadian Broadcasting Corporation) et La Presse présentent comme un informateur de la GRC

Ne faites pas d'erreur; ces affaires sont plus grosses que le scandale des activités illégales de la GRC au Québec dans les années '70, qui a donné lieu à deux commissions d'enquête (Keable et Macdonald) et a abouti à la création du SCRS, en 1984. Car il n'y a pas de doute, nous nous retrouvons face à un scandale d'une ampleur internationale impliquant vraisemblablement les plus hauts responsables de l'appareil d'État et qui s'attaque à la crédibilité même du Canada auprès des autorités françaises et américaines.

Une chose demeure sûre. C'est qu'à la lumière de révélations aussi renversantes, il n'est plus possible de voir la politique antiterroriste canadienne de la même façon. Ces dernières années, ce furent surtout des politiciens de droite -- comme le chef de l'opposition parlementaire canadienne Stockwell Day -- qui eurent le loisir d'interpréter, selon leur propre agenda politique, les déboires des services secrets dans la lutte antiterroriste.

L'opinion publique fut livrée aux discours démagogiques des adeptes de la loi et de l'ordre, qui reprochèrent à plusieurs reprises l'État canadien de faire preuve de laxisme sécuritaire, allant même jusqu'à l'accuser d'être devenu un refuge pour terroristes, un exportateur de kamikazes, une plaque tournante et une base arrière pour la filière d'Al-Qaida, ce qui ferait de lui le maillon faible de la lutte antiterroriste internationale.

Cette réputation est reliée à un événement précis, soit l'arrestation, il y a plus de deux ans, d'un ex-résident montréalais dénommé Ahmed Ressam. Ressam avait tenté de pénétrer aux États-Unis au volant d'une Chrysler transportant 60 kilos de matières explosives afin de réaliser un attentat à l'aéroport de Los Angeles à la veille de l'an 2000. Dans cette affaire, l'intervention de la police secrète canadienne n'a pas été d'un grand secours. Ni avant, puisque c'est le zèle d'une douanière américaine qui a permis d'éviter le bain de sang, ni après, puisqu'en l'espace de deux ans l'enquête policière canadienne n'a mené à aucune arrestation...

Et pourtant, à la section des enquêtes de la sécurité nationale de la GRC, on maintient que « l'enquête est toujours ouverte ». ¹ Devant une performance aussi questionnable, les autorités américaines se sont naturellement mises à regarder de ce côté-ci de la frontière pour trouver des réponses à leurs questions sur les attaques du 11 septembre 2001. Évidemment, la GRC affirme n'avoir identifié aucun lien. Est-il nécessaire de rappeler qu'il ne serait pas à son avantage d'en trouver?

N'empêche qu'après l'écroulement du World Trade Center, Washington fait comprendre à Ottawa que l'heure n'est plus aux paroles, mais bien à la mise en place de mesures ultrasécuritaires sans précédent. Christopher Sands, du Centre d'études stratégiques internationales, pose la chose simplement : « Le problème, c'est que si le Canada n'est pas en sécurité, nous ne sommes pas en sécurité. » ²

Et pour obtenir satisfaction, le gouvernement des États-Unis joue sur la principale faiblesse du Canada : sa dépendance économique vis-à-vis du géant américain, où sont destinées 80% de ses exportations. En effet, en ralentissant drastiquement le flux des échanges commerciaux canado-américains dans la foulée du 11 septembre, Washington affaiblit délibérément l'économie canadienne dans le but d'obliger Ottawa à livrer la marchandise.

Ce faisant, Ottawa se retrouve devant une position intenable : comment amener l'opinion publique à consentir à sacrifier certaines libertés et à applaudir l'adoption d'une politique ultrasécuritaire draconienne alors qu'aucun acte de terrorisme, ni même aucune tentative en ce sens, n'ont été recensés dans ce pays depuis au moins quinze ans? Et c'est justement à cette étape-ci que les coups tordus de certains informateurs à la solde de la police secrète canadienne viendront à la rescousse du gouvernement fédéral.

Des faux renseignements au service de l'insécurité nationale

Tout d'abord, le 1er octobre 2001, il y a eu l'annonce qu'une mystérieuse cellule montréalaise du réseau Al-Qaida d'Oussama ben Laden aurait menacé de prendre pour cible le métro montréalais en mars 1998. Est-ce le fruit du hasard si une semaine après, le premier ministre Jean Chrétien déclara pour la première fois que « le Canada risque d'être la cible des terroristes »? ³

Pourtant, quelques semaines plus tard, il sera dévoilé que l'auteur de ces menaces n'était nul autre qu'un informateur du SCRS, qui avait même pris l'habitude, depuis plusieurs années, d'envoyer de telles menaces aux quatre coins de la planète, le tout en bénéficiant de la puissante protection des services secrets canadiens!

Puis, près de deux mois après l'affaire des pseudo-menaces d'attentat contre le métro de Montréal, une autre nouvelle retentissante s'empare des manchettes : un complot terroriste contre la communauté juive d'Outremont. Cependant, ce 'pétard' s'avérera être aussi mouillé que le premier. En effet, quelques jours plus tard, une révélation encore plus explosive atterrit au beau milieu des pages de La Presse, dans un article signé par André Noël, intitulé : « L'homme qui voulait poser la bombe à Outremont était un agent double. »

Ainsi, les deux seules menaces d'attentat terroriste contre des cibles situées en sol canadien n'étaient ni plus ni moins que des canulars fabriqués par des informateurs rémunérés par la police secrète! Et compte-tenu du climat de psychose d'attentat soigneusement entretenu par une fixation de l'information sur le sujet brûlant du terrorisme, ces fausses-nouvelles furent reprises avec très peu ou pas du tout d'esprit critique.

¹ « La filière algérienne pourrait être encore active », Le Devoir, 17 octobre 2001.

² « Le Canada, une passoire? », La Presse, 27 octobre 2001.

³ « Le Canada risque d'être la cible des terroristes, admet Chrétien », La Presse, 10 octobre 2001.

Par ailleurs, la médiatisation de ces deux affaires présente plusieurs troublantes similarités. Dans un premier temps, ceux qui connaissaient la vérité, c'est-à-dire les corps policiers, ont tenté de minimiser l'importance de ces deux projets d'attentats, mais avec peu de succès puisque les porte-paroles policiers se sont bien gardés de partager avec un public inquiet toutes les informations qu'ils avaient à leur disposition. Ensuite, on note que dans les deux cas, les médias ont accordé davantage de publicité aux canulars alarmistes et beaucoup moins de couverture à les démentir une fois qu'a éclaté la vérité.

Normal; les médias n'ont pas intérêt à passer pour des désinformateurs qui sèment la panique!

La fabrication de fausses alertes terroristes appartient au domaine de l'art de la manipulation dont est passé maître tout service de police secrète digne de ce nom. En semant la peur et l'insécurité, les gestes des informateurs, perpétrés sous la couverture de la clandestinité, deviennent les instruments privilégiés de la mise en place de la politique ultrasécuritaire du gouvernement canadien. Le modus operandi est simple : les masses s'affolent et recherchent la protection du côté de l'État -- pourtant lui-même derrière ces fausses menaces. Bref, une manipulation complète et pas à petite échelle.

Après la guerre des motards, la psychose de l'attentat terroriste est devenue la nouvelle vache à lait de l'appareil sécuritaire. Et ce n'est pas à cause que le Canada est une cible qui ne semble pas digne d'intérêt aux yeux du djihad international que la police secrète entend se priver de brandir un épouvantail aussi lucratif! Si payant et utile que si le terrorisme n'existait pas, il ne resterait plus qu'à l'État de l'inventer.

Un paradis pour informateurs

Le sous-financement et la faiblesse des lois, additionnés au degré de sophistication des réseaux clandestins de lutte armée islamiste sont les excuses qu'offre le SCRS pour expliquer ses apparents déboires en matière de lutte antiterroriste. De pareilles explications relèvent non seulement du mythe, mais aussi d'un ignoble chantage qui se formule comme suit : tant que nous n'obtiendrons pas ce que nous demandons, nous ne livrerons pas la marchandise.

Les révélations sur la surveillance d'Ahmed Ressam par le SCRS et l'affaire Youssef Mouammar démontrent plutôt que les voies du djihad islamiste sont pénétrables, infiltrables et manipulables. Aussi « fanatiques » qu'ils puissent paraître, les guerriers du djihad ne sont pas plus à l'abri des espions de la police secrète que peuvent l'être les opposantEs au capitalisme ou les marchands de paradis artificiels prohibés. En fait, le SCRS se cantonne délibérément dans un rôle contemplatif.

C'est l'une des principales constatations qui ressort de l'intéressante série de quatorze articles produite par le journaliste André Noël de La Presse en décembre 2001, qui raconte que : « Pendant des années, Montréal a été le cœur d'une enquête policière internationale sur un réseau terroriste islamique. »⁴ La spécialité de ce réseau qu'aurait dirigé un résident d'Outremont, Fateh Kamel, est le trafic de faux documents, en particulier de passeports canadiens falsifiés devant venir en aide à des combattants islamistes en cavale.

Selon les documents judiciaires français auxquels Noël a eu accès, les ramifications du réseau Kamel s'étendaient jusqu'en Turquie, où de faux passeports canadiens étaient destinés à protéger la fuite de militants islamistes soupçonnés de participation à une tentative d'assassinat contre le président Suleyman Demirel, le 18 mai 1996. Le SCRS est alerté durant l'été de 1996, suite à l'interpellation de présumés complices du réseau en France.

⁴ Tous les articles de la série « Terrorisme: le réseau Montréal » sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.cyberpresse.ca/reseauterrorisme

Noël écrit : « Les documents judiciaires français révèlent en fait que le SCRS connaissaient toutes les allées et venues de Kamel dans les moindres détails. L'agence de renseignement savait aussi que Saïd Atmani, son bras droit, dirigeait un groupe de petits voleurs à Montréal pour financer le GIA [Groupe islamique armé, en Algérie] et le djihad. » Les agents du SCRS n'ont pas le pouvoir de faire des arrestations, leur mandat se limite à la collecte de renseignements.

Et lorsque des cibles qu'ils espionnent posent des actes criminels, le SCRS devient très pointilleux quand vient le temps de mettre à contribution ses précieux renseignements au service d'enquêtes policières. C'est ce qui est arrivé durant un procès pour vol intenté contre Kamel à la Cour municipale de Montréal. « Non seulement le SCRS s'oppose-t-il farouchement au dépôt des photos de Kamel et des cinq autres 'barbus' qu'il a fournies au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), mais aucun agent ne vient expliquer au tribunal qui est vraiment Kamel. » , écrit Noël.⁵

Le procès aboutira à l'acquittement de Kamel. Celui-ci sera arrêté en Jordanie, en avril 1999, à la demande des autorités françaises qui l'extraderont et le condamneront à huit années d'emprisonnement. Aucun de ses complices montréalais ne sera inculpé par les autorités canadiennes pour leur participation au réseau international de trafic de faux-papiers. Les services secrets canadiens n'ont pas fait preuve de laxisme; ils avaient tout simplement une seule et unique priorité : la collecte de renseignements.

Au SCRS, cette activité est une fin en soi. La confidentialité de ses informateurs et de ses méthodes de surveillance a été élevée au rang de monomanie obsessionnelle. Que cela porte un frein à des enquêtes policières ou à des procédures judiciaires lui importe peu! Comme l'a justement confié une 'source' à Noël, « (...) il peut être tentant de laisser courir les terroristes pour continuer d'obtenir des renseignements. »⁶

Le Canada n'est pas un « paradis pour terroristes », comme veulent nous faire croire les partisans de l'ordre sécuritaire. Le Canada est un paradis pour informateurs. Grâce à la protection de leurs parrains au SCRS ou d'officiers de police, les mouchards peuvent briser la loi comme bon leur semble -- comme nous le verrons dans l'affaire Youssef Mouammar et l'affaire Samir Aït Mohamed -- ... même quand cela implique « de laisser courir les terroristes » pour protéger leurs 'sources' sacrées.

Il a été dit et redit que la principale leçon à retenir des attaques du 11 septembre fut l'apparente défaillance des agences de renseignements des États-Unis. Il a été dit et redit que le renseignement est la clé de la lutte antiterroriste. Conséquemment, de nombreux commentateurs et hommes politiques ont exprimé l'opinion que les agences d'espionnage doivent recommencer à recruter des informateurs parmi les organisations terroristes.

La réalité est que le travail d'infiltration s'accompagne d'un effet pervers. Pour pouvoir bien se fondre dans les cellules clandestines de lutte armée, les agences de renseignement n'hésitent souvent pas à procurer de nombreuses ressources (fric, armes, contacts, etc.) à leurs agents d'infiltration afin de les valoriser auprès de leur nouvelle 'famille d'accueil' ». Plus les informateurs et autres agents secrets exercent l'infiltration avec talent, plus il devient difficile de distinguer qui, de la taupe ou du combattant du djihad, se cache derrière les bombes, le trafic de faux passeports et le détournement d'avions.

Ce faisant, les services secrets se placent en position de manipuler la menace; de la fabriquer s'il le faut. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'en passe des belles dans la police secrète canadienne! C'est pourquoi elle mérite d'être surveillée de plus près. D'autant plus que les services de renseignement sont appelés à jouer un rôle de premier plan, tout en se drapant dans l'ombre du secret, afin de livrer une guerre à finir contre le djihad international, et par extension toute dissidence un peu trop agitée au goût des autorités.

⁵ « Un terroriste en liberté surveillée », La Presse, 5 décembre 2001.

⁶ « Deux membres du réseau se mettent à table », La Presse, 4 décembre 2001.

Nos accusations

Nous accusons le SCRS d'avoir délibérément, et sans excuses raisonnables, manipulé et trompé la justice française, la direction de la police de Montréal et de la GRC, les journalistes des massmedias, les politiciens du Comité de surveillance des activités du renseignement, les membres de la communauté musulmane de la région montréalaise, en particulier, et la population en général. Nous accusons le SCRS d'avoir fait activement la promotion d'actes terroristes meurtriers au Canada et à l'étranger.

La preuve recueillie par cette recherche démontre que le SCRS est responsable de la production et de la diffusion d'un grand nombre de faux-communiqués à forte teneur terroriste, un nombre qui pourrait facilement aller au-delà d'une centaine. De plus, la preuve recueillie démontre que cette entreprise criminelle a transcendé les frontières nationales puisqu'il ressort que lesdits communiqués ont voyagés jusqu'en Espagne, en France, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis, au Liban et ailleurs.

Combien d'autres organisations clandestines basées au Canada peuvent prétendre avoir à leur actif une aussi grande quantité de communiqués de menaces d'attentats terroristes? Nous mettons quiconque au défi d'en nommer une autre qui soit autant prolifique que le SCRS. La compétition est d'autant plus inégale et déloyale que le SCRS dispose de tous les atouts nécessaires pour court-circuiter la concurrence afin de régner sans partage au sommet du podium. Ce qui nous amène à nous demander si le terrorisme ne serait pas un monopole d'État au Canada?

La preuve recueillie démontre que le SCRS a délibérément alimenté la psychose de l'attentat terroriste, avec pour mobile apparent de renflouer ses coffres en drainant les fonds publics et d'entraîner un durcissement des lois fédérales tout en dépouillant les citoyenNES de certaines protections juridiques constitutionnelles.

De plus, l'actualité démontre que la vaste entreprise de tromperie et de manipulation du SCRS a amplement porté fruit. Sans elle, le gouvernement libéral de Jean Chrétien aurait eu davantage de fil à retordre à faire voter en quatrième vitesse la loi antiterroriste C-36 et à faire adopter, le 10 décembre 2001, un budget consacrant des dépenses de l'ordre de 7,7 milliards\$ pour la lutte antiterroriste. Ces fonds incluent une augmentation de 159% du budget du SCRS pour les cinq prochaines années. Il n'est pas assuré que l'ampleur des attaques du 11 septembre aux États-Unis serait parvenue à elle seule à un tel résultat.

Nous accusons le gouvernement canadien, non seulement de protéger délibérément l'entreprise criminelle dirigée par le SCRS, mais de plus, d'en être politiquement responsable. Nous n'accusons pas les membres du cabinet fédéral d'en être les cerveaux. Nous ne faisons que constater une chaîne de commande qui dicte qu'un informateur relève de son officier contrôleur, que l'officier contrôleur relève de son supérieur hiérarchique, que le supérieur hiérarchique relève d'un directeur de service, et que le directeur du service relève du haut fonctionnaire, et que le haut fonctionnaire relève du ministre responsable.

En résumé, le gouvernement canadien a arnaqué les islamistes de Montréal en les infiltrant. Le gouvernement canadien a arnaqué deux puissances étrangères, la France et les États-Unis. Le gouvernement canadien a arnaqué le grand public en laissant libre cours à la diffusion de fausses menaces d'attentat. Bref, c'est la triple arnaque.

Il faut toutefois retenir une troublante ironie dans toute cette affaire. C'est que ceux qui en sont les principaux bénéficiaires sont aussi ceux qui ont le plus à perdre. Oui, il est indiscutable que la médiatisation des fausses alertes terroristes servent la politique ultrasécuritaire du gouvernement canadien et l'agenda du SCRS. Mais oui, aussi, ce même gouvernement et ses services secrets ont beaucoup à perdre en laissant imprudemment s'ébruiter ces canulars, car en les examinant de plus près on découvre qu'ils sont couverts de leurs empreintes!

Allons-nous laisser ce gouvernement nous dépouiller de nos droits constitutionnels tout en augmentant les pouvoirs de la police secrète?

Allons-nous le laisser nous intimider avec ses lois fachos?

Allons-nous laisser les services de renseignements importuner davantage les communautés immigrantes originaires du Moyen-Orient en raison du climat de psychose qu'ils ont eux-mêmes généreusement alimenté?

Allons-nous laisser planer les menaces sur l'intégrité physique des demandeuses et demandeurs de statut de réfugié tandis que les mouchards agissent au-dessus des lois, au vu et au su des plus hautes autorités?

Ce gouvernement ne peut s'en tirer comme ça! Le SCRS doit rendre des comptes!

Ceux qui savent doivent parler! Ça suffit tout ce silence!

Il n'en dépend que de nous. Il est temps de renverser la vapeur.

NOTE : Ce texte s'intéressera beaucoup moins à la chronologie des faits pour s'attarder plutôt à la chronologie dans laquelle sont apparus les faits. La raison derrière ce choix rédactionnel est simple : c'est la meilleure façon de faire ressortir l'aspect manipulatif de la nouvelle inquisition antiterroriste.

Un précédent :

le fiasco du canular libyen

Il y a 15 ans, l'État canadien déclenche une 'alerte terroriste' -- qui coûtera 4 millions\$ -- à la suite d'une menace qui a fini par s'avérer être un incroyable canular. Pendant une semaine, quatre aéroports internationaux, ceux d'Ottawa et de Toronto et ceux de Dorval et de Mirabel, à Montréal, sont mis en état d'alerte. Des dizaines d'agents de la GRC paradent dans les aéroports, promenant avec eux leurs chiens sniffeurs de bombes qui reniflent les bagages des passagerEs qui doivent prendre leur mal en patience.

Les mesures de sécurité sont ordonnées pour une durée indéterminée à partir du 16 janvier 1986, à la suite d'une rencontre entre le commissaire de la GRC Robert Simmonds et le vice-premier ministre du Canada, Erik Nielsen.

L'affaire commence en décembre 1985, lorsqu'un reporter, Ian MacLeod du quotidien The Ottawa Citizen, informe la police municipale d'Ottawa qu'un homme, qui prétend appuyer le colonel Mouamar Khadafi, se prépare à détruire un avion aux États-Unis. À l'époque, c'est le colonel Khadafi, qui dirige l'État libyen depuis 1973, qui fait figure d'ennemi public no.1, tirant les ficelles du terrorisme international.

La GRC et la police d'Ottawa ouvrent une enquête avec l'assistance du SCRS. Aux États-Unis, le FBI (Federal Bureau of Investigation) et la CIA (Central Intelligence Agency) sont avisés. Une enquête coûteuse -- puisque la GRC y engloutit 50 000\$ par semaine! -- mais aussi une enquête qui piétine puisqu'elle ne réussit pas à retracer le nébuleux 'sympathisant libyen' qui aurait été à l'origine de la sois-disante menace d'attentat...

L'individu qui se trouve derrière tout ce branle-bas de combat est en fait un informateur de police qui moucharde dans le monde interlope. Son identité restera secrète, les policiers n'ayant accepté que de dire qu'il se prénomme 'Bob'. Le 22 janvier, le reporter Ian MacLeod s'explique dans les pages du Ottawa Citizen. Il écrit qu'au début du mois de décembre 1985, sa source lui avait confié qu'il avait rencontré un 'sympathisant libyen' qui lui aurait offert 80 000\$ pour placer une bombe dans un avion en partance d'Ottawa pour Washington, DC.

Le reporter va ensuite rapporter ce canular à deux hauts gradés de la police d'Ottawa. Dans les semaines qui suivent, les agents de la GRC et la police d'Ottawa rencontreront plusieurs fois par semaine l'informateur qui les envoie sur de fausses pistes.

Une semaine, jour pour jour, après le déclenchement de l'alerte terroriste, les journaux titrent : « C'était un canular! ». La police en est convaincue depuis que leur informateur a échoué « misérablement » deux tests au détecteur de mensonge. Il a fini par avouer qu'il n'a jamais rencontré de 'sympathisant libyen'.

Tout au long de l'enquête, l'informateur avait maintenu sa version au point où il a exigé une protection policière -- ce qui explique sans doute, en partie, la facture exorbitante de cette enquête! De plus, l'informateur a refusé jusqu'à la dernière minute de passer au détecteur de mensonge en invoquant sa crainte d'être exposé à trop de policiers à la fois en raison du fait qu'il se livre au commerce des stupéfiants « de temps en temps »!!

Bien entendu, la police fait des pieds et des mains pour éviter de porter le blâme de cet immense fiasco. Dans l'édition de la Gazette du 23 janvier 1986, on y lit que « des sources policières disent maintenant que la GRC n'a jamais cru que la menace était vraie, mais a imposé l'alerte seulement à l'insistance du cabinet fédéral. »

Bien que les journaux rapportent que les policiers sont « furieux », ceux-ci choisiront pourtant de ne porter aucune accusation que ce soit contre leur informateur. Comme il est plutôt dans l'intérêt de la police de faire oublier cet embarrassant fiasco, on comprend pourquoi celle-ci évitera à leur source de lui faire subir un procès public, qui pourrait donner lieu à encore davantage de révélations-choc.

Car il demeure encore de nombreuses questions en suspens qui resteront sans doute une énigme tant et aussi longtemps que ceux qui connaissent la vérité continuent de se replier derrière la loi du silence. On ne saura jamais avec exactitude qui a manipulé qui dans cette affaire. En fait, puisque l'homme était déjà informateur de police avant la fabrication du 'complot libyen', il est tout à fait envisageable que le véritable auteur du canular puisse être nul autre que son officier contrôleur.

Quand des flics protègent un trafiquant de drogue, on est loin d'avoir affaire à une application vertueuse de la loi. Et après tout, le déclenchement de l'alerte terroriste aura permis aux gendarmes fédéraux de mener une gigantesque opération de sécurité dont raffolent les corps policiers assoiffés de pouvoir. Un test, quoi, question de vérifier si la machine antiterroriste est bien huilée.⁷

« Merci d'avoir voyagé avec la STCUM »

Nous sommes le 1er octobre 2001, près de trois semaines après les attaques-suicide du 11 septembre que l'on n'a plus besoin de présenter. Une nouvelle qui s'abat sur Montréal va avoir l'effet d'une bombe. Ironiquement, c'est une brève parue deux jours plus tôt dans le journal français Le Monde qui vendra la mèche. En couvrant, à Paris, le procès de 24 individus accusés d'appartenance à un réseau islamiste, le journaliste Fabrice Lhomme a publié un entrefilet intitulé « Un projet d'attentat à Montréal découvert en 1999 ».

L'origine de cette information remonte aux perquisitions policières menées en France, en 1999, au cours desquelles fut découvert un document témoignant d'un tel projet. Selon Lhomme, « Le document consistait en deux pages simplement sorties d'une imprimante, l'une contenant un message à caractère idéologique, et l'autre qui ressemble à une fiche technique. Tout ça était rédigé en mauvais français, ne contenant aucune date, et apparemment plus ou moins cohérent. »⁸ En fait, ledit document n'est qu'une des 17 000 pages du dossier déposé en preuve et aucun des 24 prévenus n'est accusé d'avoir participé à l'élaboration du soi-disant projet.

Lorsque l'information est reprise par Le Journal de Montréal dans son édition du 1er octobre 2001, toute la ville en parle. Pour la première fois, il est question que Montréal aurait figuré parmi les cibles d'un

⁷ The Ottawa Citizen, January 16, 1986, Jan 17, 1986, Jan 22 1986 et Feb 15 1986; The Gazette, Jan 23 1986.

⁸ « Montréal, base arrière pour les islamistes? », La Presse, 2 octobre 2001.

réseau associé à ben Laden. Débordé par les demandes d'entrevues, le SPCUM convoque une conférence de presse la journée même.

Son porte-parole, le commandant André Durocher, a raconté que, le 4 mars 1998, une enveloppe avait été remise à un employé de la STCUM (Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal). « Dans cette enveloppe, on mentionnait qu'il y avait trois bombes sur les lignes du métro de Montréal. Puis, la même journée, vers 11h10, un appel avait été placé au 911, mentionnant qu'il y avait un colis suspect à la station de métro Fabre. » La station a subi une fouille complète, un colis suspect a été trouvé, mais sans explosif.

Durocher déclare qu'une enquête avait été ouverte et avoue même qu'un suspect avait été identifié mais qu'aucune accusation n'avait été portée, faute de preuves. « Ce suspect n'était aucunement relié à quelque groupe ou faction terroriste que ce soit », affirme le commandant, ajoutant que « La personne qui a fait ce manifeste-là était en manque de visibilité ». Trois semaines plus tard, un autre communiqué prétend que des bombes chimiques et bactériologiques seront placées à divers endroits stratégiques dans la métropole.

Puis, un troisième communiqué, découvert dans une brasserie du centre-ville le 28 mars 1998, annonce que des bombes chimiques qui avaient été testées en Irak sont programmées pour exploser au Centre Molson lors d'un match de hockey. Encore une fois, la menace est sans lendemain.

Le quotidien La Presse ne semble pas prendre en considération les propos dédramatisants du SPCUM puisque, le lendemain, sa une annonce : « Ce n'était pas un canular : un groupe de ben Laden a bien menacé Montréal ». Selon le journaliste Éric Clément, le mystérieux groupe qui aurait signé les trois communiqués, le "Front islamique mondial", serait une « organisation dirigée par Oussama ben Laden ».

Le SPCUM a beau prétendre aujourd'hui que ces menaces étaient sans fondements, il n'en reste pas moins qu'à l'époque elles avaient suscité un branle-bas de combat qui laisse plutôt supposer l'inverse. En effet, le 27 mars 1998, la Régie régionale de la santé de Montréal-centre avait alerté les sept grands hôpitaux de la métropole sous le prétexte qu'un attentat au gaz sarin était appréhendé.

Cette décision était survenue suite à une réunion entre le commandant Normand Bernier, chef de la section de la planification opérationnelle au SPCUM, Urgences-Santé et la Régie. Les sept établissements hospitaliers avaient mis sur pied un état d'alerte. Peut-être par souci de ne pas passer pour dupe, le SPCUM avait par la suite prétendu que la Régie et Urgences-Santé avaient mal interprété la teneur des rencontres destinées à planifier les mesures et ressources en cas d'attentats...

Un an plus tard, le SCRS reprend à son compte ces soi-disantes menaces pour amener de l'eau au moulin à ses prédictions d'attentats terroristes. Dans un rapport sobrement intitulé « Terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire » publié en février 2000, le SCRS écrit : « Il semble qu'il faut plutôt se demander 'quand' le prochain attentat surviendra, et non pas 'si' il surviendra. »⁹

Pour appuyer de telles conclusions, le rapport indique que « des menaces non-corroborées d'utilisation de « produits chimiques ou biologiques » à Montréal, proférées au nom du 'Front islamique mondial', ont causé de brèves perturbations dans cette ville en mars 1998. » Quand on sait aujourd'hui que c'est le même SCRS qui signaient les chèques de paye de l'auteur de ces « menaces non-corroborées », on est en droit de se demander s'il y a une limite au culot de ce service de (faux) renseignements!

De son côté, la GRC légitimise la tenue d'une simulation d'attaque biologique dans le port de Montréal, en l'an 2000, en mentionnant les menaces d'utilisation de produits biochimiques dans le métro de Montréal en 1998. Finalement, un document du Solliciteur général du Canada daté du 18 avril 2001 et

⁹ Le document du SCRS est disponible à l'adresse Internet suivante: http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/miscdocs/200002_f.html

intitulé « Élaboration d'options pour accroître la capacité nationale de gestion des répercussions en cas d'incidents terroristes » cherche à prouver tout le sérieux de la menace chimique qui pèse sur la sécurité nationale canadienne en citant, entre autre, les menaces de mars 1998...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'était une 'farce plate' qui aura fait marcher, et même courir, beaucoup de gens 'sérieux'! En fait, à moins de prendre les plus hauts gradés du SPCUM, du SCRS et de la GRC pour une bande d'innocents, il est clair que ce canular a été reçu comme un cadeau du ciel pouvant justifier toutes sortes de dépenses et d'exercices à saveur antiterroristes.

Le 3 octobre 2001, la Société Radio-Canada annonce avoir appris que le responsable des menaces contre le métro de Montréal n'est nul autre qu'un informateur du SCRS agissant sous le nom de Youssef Mouammar. L'accusation est ensuite reprise deux jours plus tard dans les pages du quotidien Le Devoir. Bien que Le Devoir ait consacré trois textes¹⁰ sur l'affaire des menaces contre le métro de Montréal, la nouvelle ne reçoit pas l'importance qui lui revient puisqu'elle est mentionnée discrètement dans un article qui se consacre plutôt à l'enquête de la GRC sur les attaques du 11 septembre.

Du côté de La Presse, ce n'est que le 14 décembre 2001 que le journaliste André Noël rétabli les faits dans cette affaire, en écrivant :

Le 4 mars 1998, Gilles Breault alias Youssef Mouammar lance des menaces d'attentats « à la bombe conventionnelle et chimique » dans le métro de Montréal. Il ajoute que des actes similaires doivent se produire à Londres, New York et Paris. (...) Même si le comité de surveillance du SCRS lui a demandé de couper les ponts avec Mouammar, le SCRS se démène une fois de plus pour mettre son informateur à l'abri des enquêtes policières. L'organisme fédéral créé de la diversion et fait pression sur la police de la CUM pour l'empêcher d'interroger Mouammar. Devant l'évidence, le SCRS finit par dire la vérité. La direction du SPCUM ferme le dossier. Breault ne sera jamais inquiété.¹¹

Ainsi, La Presse ne consacrera que deux petits paragraphes à cette exclusivité, qui se retrouvent noyés au beau milieu d'un océan de révélations plus estomaquantes les unes que les autres sur cet étrange mouchard. L'information ne sera démentie, et encore moins contredite, par quelque autorité que ce soit. En comparaison avec l'énorme battage médiatique qui a entouré l'affaire des menaces de mars 1998, ce gigantesque scandale passe pratiquement inaperçu.

AucunE montréalaisE ne sera contaminéE par les bombes biochimiques imaginaires de Youssef Mouammar. Par contre, des centaines de milliers de résidentEs de la métropole seront intoxiquéEs par des massmédias sensationnalistes, si aveuglés par leur fixation sur les conspirations diaboliques du réseau ben Laden qu'ils en viennent à négliger, pour ne pas dire occulter, celles fomentées par nos non moins ténébreux services secrets canadiens.

Joseph Gilles Breault **alias Youssef Mouammar le mouchard**

Joseph Gilles Breault, alias Youssef Mouammar, est un grand brûlé. L'informateur du SCRS a été brûlé par nul autre que le célèbre juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière, qui compte vingt années de service dans la lutte antiterroriste et affiche entre autre à son actif la capture de celui qui fut surnommé le terroriste le plus recherché du XXe siècle, le vénézuélien Illitch Ramirez Sanchez, alias Carlos, alias le Chacal.

¹⁰ Ces trois articles sont :

« Attentats dans le métro de Montréal: Un canular, assure la police », Le Devoir, 2 octobre 2001.

« Un complot parmi tant d'autres », Le Devoir, 2 octobre 2001.

« Une cellule Takfir au Canada? », Le Devoir, 4 octobre 2001.

¹¹ « Un drôle d'espion », La Presse, 14 décembre 2001.

Le 3 octobre 2001, un reportage diffusé au bulletin de nouvelles de Radio-Canada nous apprend qu'un dénommé Youssef Mouammar a agi comme agent du SCRS pendant de nombreuses années à Montréal. Le reportage dévoile qu'au printemps de 1997, des représentants du juge antiterroriste français Bruguière s'étaient rendus au Canada pour enquêter sur Mouammar. D'après le reportage, « les autorités canadiennes ont alors invoqué diverses raisons pour ne pas collaborer dans ce dossier » et n'ont surtout jamais averti les Français que Youssef était un mouchard à la solde de la police secrète canadienne!

À l'époque, les services antiterroristes français avaient mené une série d'opérations pour démanteler un réseau de sympathisants du Groupe islamique armé (GIA -- mouvement basé en Algérie) à Paris et à Marseille. Lors des perquisitions, les flics français « saisissent de nombreux documents qui prônent le recours à la violence et au terrorisme, des incitations au crime et à la haine raciale » portant la signature de Youssef Mouammar. Le reportage ajoute que « Radio-Canada a appris que Mouammar rencontrait déjà des agents du SCRS au moment de la guerre du Golfe en 1991. »

Deux jours après la diffusion du reportage, La Presse nous apprend, dans son édition du 5 octobre 2001, que le nom de Youssef Mouammar est revenu souvent lors des délibérations dans le procès de 24 militants islamistes accusés d'appartenance à des organisations terroristes qui se déroule au palais de justice de Paris.

Dans un article au titre accrocheur « Montréal 'centre islamique?' », le collaborateur de La Presse, Louis-Bernard Robitaille, écrit : « Dans un réquisitoire de 300 pages, les juges estiment en outre que le même Youssef Mouammar serait à l'origine de communiqués menaçants envoyés aux agences de presse et promettant 'aux peuples américains et français, hommes, femmes et enfants', de connaître 'l'horreur des bombes et la douleur de perdre des êtres chers'. » Les juges d'instruction en déduisent que Mouammar est « totalement impliqué dans la mouvance terroriste radicale. »

Dans un autre article de La Presse paru la même journée, Éric Clément nous apprend que Mouammar « (...) est loin d'être un inconnu au Québec, tant il a défrayé la chronique montréalaise depuis au moins 15 ans », et qu'il est même présenté comme un agent du SCRS dans le bouquin de Michel Auger, L'attentat.

L'affaire Mouammar rebondie au parlement

Tant à la Chambre des Communes d'Ottawa qu'à l'Assemblée nationale de Québec, l'opposition s'empare de l'affaire Youssef Mouammar. Au parlement fédéral, le procès-verbal de la session du 5 octobre 2001 rapporte que le député Michel Guimond du Bloc Québécois n'y est pas allé par quatre chemins : « Monsieur le Président, un reportage du journaliste Normand Lester, présenté à Radio-Canada, nous apprenait qu'un informateur du Service canadien du renseignement de sécurité, qui avait pour mandat d'infiltrer les réseaux intégristes de Montréal, était en fait le porte-parole d'une organisation qui prônait le recours à la violence et au terrorisme. »

Le ministre responsable du SCRS, le solliciteur général du Canada, Lawrence MacAulay, reste motus et bouche cousue. MacAulay refuse de donner aucun renseignement que ce soit en réponse à chacune des trois questions posées par le député du BQ, telles que :

(...) le solliciteur général peut-il nous dire si le gouvernement du Canada protège encore Gilles Breault, alias Youssef Mouammar, au lieu de porter des accusations? (...) **et** (...) comment le solliciteur général peut-il expliquer que la GRC a arrêté M. Mouammar, pour ensuite le relâcher sans porter d'accusations lorsqu'elle a su qu'il était un informateur du SCRS?

MacAulay s'est mollement engagé à « examiner la situation ». ¹²

¹² Pour lire la version officielle du procès-verbal sur Internet : http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/debates/093_2001-10-05/han093-f.htm

Puis, l'affaire Youssef Mouammar rebondie à l'Assemblée nationale lors des travaux de la Commission des finances publiques présidée par la députée péquiste Rita Dionne-Marsolais. Le procès-verbal du 31 octobre 2001 indique que la députée libérale Fatima Houda-Pepin a exploité à sa façon l'affaire Youssef Mouammar en interpellant directement l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), Jean-Guy Turcotte. Ces extraits du procès-verbal ne traitent pas des liens entre Breault et le SCRS, mais documentent plutôt les rapports entre Breault et l'État québécois.

En effet, c'est l'IGIF qui couvre les institutions à caractère religieux, en vertu de la Loi sur les corporations religieuses, incluant celles enregistrées au nom de Joseph Gilles Breault.

Mme Houda-Pepin rappelle les révélations diffusées sur Youssef Mouammar à Radio-Canada, puis reprises dans l'édition du 5 octobre 2001 du journal *Le Devoir*, à l'effet qu'il « (...) serait l'auteur de communiqués qui annonçaient une attaque terroriste dans le métro de Montréal. » La députée de La Pinière, qui indique avoir trouvé le nom de Gilles Breault à plusieurs reprises dans les registres de l'IGIF, revient sur les nombreuses sociétés où ce dernier est enregistré en tant qu'administrateur :

- * la Fondation internationale islamique du Québec enregistrée le 16 janvier 1987, dissoute au bout de quatre mois d'existence, pour réapparaître à nouveau le 14 mai 1987 et être encore dissoute par la suite ;

- * la Communauté de la nation musulmane du Grand Montréal, créée le 1er mai 1986, qui est un dossier encore actif, et « parmi les administrateurs, il y a Goyette, Yolande, qui est la conjointe de M. Breault. »

Et Mme Houda-Pepin de poursuivre avec la liste des sociétés créées et dissoutes par Breault :

(...) Ensuite, un autre Breault, Joseph Gilles, créé le 15 juin 1987 ; ça a duré trois mois et demi. Un autre Breault, Joseph Gilles, qui a créé, là, cette compagnie le 8 juin 1987, dissoute le 1er septembre 1988, pour un an et trois mois à peu près. Un autre Breault, Joseph Gilles, selon vos registres, créé le 3 décembre 1987, disparu le 1er avril 1991 pour quatre ans. Un autre Breault, Joseph Gilles, créé le 30 mars 1989; fin des activités le 1er avril 1991; durée d'existence, deux ans. Un autre Breault, Joseph Gilles, 11 mai 1989, fin des activités, 1er avril 1991, pour une durée de deux ans. (...) Et, à chaque fois, ce qui est intéressant dans ces organismes-là, faut-il le rappeler, c'est sous des sociétés de portefeuille, services de recherche économique, statistique et marketing, organisation, planification, soutien à services sociaux, enseignements maternelle, élémentaire et secondaire, enseignements maternelle, élémentaire, secondaire, organisation, planification, soutien à services sociaux.

Pour conclure son long préambule, Mme Houda-Pepin revient sur les menaces envoyées par Breault :

La Fondation internationale musulmane du Canada a émis de nombreux communiqués. (...) Moi-même, en 1994, j'ai posé une question à l'Assemblée nationale, au mois de décembre 1994, parce que cette fondation distribuait des communiqués pour appeler les musulmans du Québec à s'attaquer aux Juifs et aux Américains au Canada. (...) Dans ce communiqué, entre autres, ils disent : « Nous considérons la lutte armée comme étant la seule issue pour provoquer la disparition définitive d'Israël de la carte du monde. » Ça, c'est un exemple.

Et la députée de La Pinière d'enchaîner avec sa question :

Comment est-ce qu'on peut, dans une société démocratique, permettre à un organisme qui a fait l'objet de plusieurs articles dans les médias, de plusieurs reportages à la télévision comme étant un organisme qui fait de la propagande haineuse – pour le moins que l'on puisse dire, sinon des appels à la violence – d'être considéré comme une organisation religieuse?

En guise de réponse, l'inspecteur général Jean-Guy Turcotte revient sur le processus d'autorisation des sociétés et indique, entre autre, que :

(...) [les requérants] doivent de plus fournir la preuve, dans la plupart des cas de corporations religieuses, qu'ils ont des certificats de bonne conduite – donc, nous exigeons pour chacun des requérants – qu'ils aient un certificat produit par la Gendarmerie royale du Canada ou la Sûreté du Québec ou le corps de police municipal dans lequel ces gens-là résident pour s'assurer qu'ils ont une bonne conduite.

En réplique, Mme Houda-Pepin cite un extrait d'un communiqué de la Fondation internationale musulmane, qui déclare :

«Décret du gouvernement du Québec. Sur la proposition du ministre de la justice du Québec, il a été ordonné, (...) que la personne mandatée à cette fin soit autorisée à tenir les registres de l'État civil de la corporation religieuse désignée sous le nom de la Communauté de la nation musulmane du Grand Montréal. Dorénavant, toutes les personnes voulant se marier selon le rite de la religion musulmane et en conformité avec les lois régissant les mariages au Québec, etc., doivent passer par cette fameuse Communauté de la nation musulmane du Grand Montréal. »

La députée de La Pinière explique ensuite les implications de tels pouvoirs :

Et, dans les faits, cette Communauté de la nation musulmane, selon les informations que j'ai, ne fait pas que les mariages, elle fait aussi les divorces par voie de répudiation. Savez-vous ce que c'est? C'est-à-dire que l'imam se présente dans une maison et il dit à la dame : « Désormais, vous êtes divorcée ». Alors, lui, il empêche évidemment l'argent pour le service rendu et la dame se retrouve sur le bien-être social, sans protection, sans rien. (...) Ils couvrent pratiquement toute la vie de la communauté pour la contrôler de la naissance à la mort, sous couvert de la loi québécoise.

Bien entendu, comme très peu de temps est alloué aux questions, l'inspecteur général M. Turcotte en profite pour noyer le poisson en sortant ses grands chiffres : les 605 000 entreprises et 573 corporations religieuses actives que son organisme a pour mandat d'« inspecter »...¹³

Le parcours détraqué d'un agent provocateur

Dans l'édition du 14 décembre 2001 de La Presse, le journaliste André Noël rapporte qu'il est allé se payer une petite visite chez Mouammar, qui « vit aujourd'hui dans un triplex près du parc Lafontaine ». « Brûlé dans le milieu islamique, Breault n'est plus d'aucune utilité pour le SCRS. Il vit modestement. Avant de partir en Afrique, son fils a menacé d'étaler publiquement toute l'histoire de son père avec le SCRS. Selon la version de Breault, l'organisme aurait alors acheté son silence en lui remettant 25 000\$. »

Noël écrit que Breault lui a « (...) par ailleurs affirmé que le SCRS lui avait déjà versé 7000\$ par mois (en salaire, pour ses dépenses et ses billets d'avion). Son contrôleur au SCRS s'appelait Jean-Louis Boutin. En parlant de son personnage Youssef, Breault nous a posé la question : 'Est-ce que Youssef travaillait pour le SCRS pour financer Al-Qaida (le mouvement d'Oussama ben Laden) et le Front Islamique Mondial ?' »

« Il a énuméré une liste d'au moins 21 pays qu'il aurait visités parfois à plusieurs reprises, entre 1985 et 1999. Il soutient être allé en Libye, en Palestine, en Afghanistan et même avoir rencontré Oussama ben

¹³ Pour lire la version officielle du procès-verbal sur Internet :
<http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/epreuve/cfp/011031/1000.htm>

Laden au Soudan, ou ce dernier s'est réfugié entre 1992 et 1996. » Noël ne cache pas qu'il lui est difficile de trancher sur la crédibilité des propos que tient cet espion apparemment malade et à la retraite.

À partir de l'abondante documentation de l'article d'André Noël, et d'autres informations publiées par Éric Clément dans La Presse du 5 octobre 2001, il est maintenant possible de retracer la carrière de ce gênant agent provocateur canadien qui a perdu une bonne partie de son secret. C'est tout d'abord en 1982, que Joseph Gilles Breault revient à Montréal après avoir vécu en France pendant sept ans. Il est sans-emploi lorsqu'il tente sa chance dans « le syndicalisme et les communications ». Au début des années '80, Breault se « converti » à l'Islam et adopte désormais le nom de Youssef Mouammar.

Noël écrit : « Lourdaud, mais plein d'initiative, Breault s'impose rapidement dans le milieu musulman. Sa notoriété attire l'attention des enquêteurs antiterroristes du SPCUM. Patiemment, ces derniers tissent des liens avec lui, tout en le payant pour des informations. Un bon jour, ils réclament son aide pour une enquête sur un gros trafic d'armes. Le coup porte : Breault prend goût à son rôle d'agent secret. » Et ensuite?

« Le SCRS le prend à son compte. L'agence fédérale est en manque d'informateurs musulmans. Le SCRS lui fait un pont d'or, tout en aidant 'Youssef' à accroître son influence dans sa nouvelle communauté religieuse. Breault se hisse à la tête de plusieurs organismes, comme la Fondation internationale musulmane du Canada, Pétro Action, l'Institut international de recherche islamique, la Communauté de la nation musulmane du Grand Montréal, la Grande Mosquée, Info-Islam et la revue Le Monde islamique. »

De son côté, Éric Clément écrit que Mouammar « (...) a débuté sa carrière publique en 1988 lors d'une manifestation contre Israël ». Puis, Mouammar « (...) réapparaît en 1989 alors que son organisme accuse La Presse d'avoir commis 'une insulte aux musulmans' en publiant des extraits de Versets sataniques de Salman Rushdie. Deux mois plus tard, neuf organismes émettent une déclaration pour désavouer les propos de M. Mouammar et signifier qu'il ne représente pas la communauté musulmane de Montréal. »

Noël rapporte que :

En 1990, le ministère québécois de la justice l'autorise à tenir les registres de la Communauté de la nation musulmane du Grand Montréal, une corporation religieuse. L'année suivante, le ministère de l'Éducation lui donne le feu vert pour distribuer le Coran dans les écoles. Il fait aussi 'la promotion de l'Islam' sur les ondes de CJMS. (...) De 1993 à la mi-1999, il envoie une multitude de communiqués en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Canada. Ses textes sont des incitations à la violence et au terrorisme.

Clément en cite quelques exemples :

À la fin 1994, M. Mouammar admet être l'auteur d'un message téléphonique qui comporte des propos anti-israéliens envoyé au Comité Canada-Israël de Westmount. Puis, en 1995, une journaliste européenne, qui avait publié des articles sur le régime intégriste soudanais, révèle avoir reçu des menaces de mort provenant de la Fondation internationale musulmane du Canada. Le message reçu dit que «la loi islamique demande de combattre les ennemis de l'Islam. Le Peuple Musulman (sic) doit éliminer tous les ennemis de l'Islam et (Madame J) en fait partie».

Sur cet incident particulier, Noël écrit que la journaliste « (...) porte plainte à Scotland Yard, qui refile le dossier à la GRC. La GRC souhaite que des accusations soient portées, mais le procureur de la couronne provinciale juge les preuves insuffisantes. »

Clément ajoute :

La journaliste trouve alors que les services secrets canadiens ont pris l'affaire de façon très décontractée, comme si les agissements de M. Mouammar ne les inquiétaient pas outre mesure, comme s'ils le connaissaient très bien. D'ailleurs, le SCRS lui fait savoir le 20 janvier 1994 qu'elle ne devrait pas s'inquiéter car « M. Mouammar n'était peut-être pas aussi dangereux qu'il en avait l'air » que « ces menaces de sa part sont une habitude » et qu'il était « bien connu des autorités ».

Puis, Noël nous fait découvrir jusqu'où le SCRS est prêt à aller pour protéger son agent provocateur :

À cette époque, le Comité de surveillance du SCRS demande au SCRS de couper les liens avec Breault, dont « les gestes sont jugés trop controversés ». Les agents du SCRS continuent quand même à travailler avec lui. Ils le rémunèrent à même une « petite caisse noire » et de rajouter Noël, (...) Jusqu'en 1997, les communiqués sont signés Youssef Mouammar, sous la bannière de la Fondation internationale des musulmans du Canada (FIMC). Par la suite, ils portent les noms de Abou Djihad et du Front islamique mondial.

Rappelez-vous qu'il s'agit là de la même organisation qu'un journaliste du même quotidien décrivait quelques temps auparavant comme étant dirigée par ben Laden!

SCRS et Al-Qaida, même combat? La question est moins farfelue qu'on ne le croit quand on continue la lecture de l'article de Noël : « Breault sert de courroie de transmission pour des communiqués provenant d'extrémistes du Groupe islamiste armé algérien (GIA). Les messages qui lui parviennent en arabe sont traduits par le... SCRS. » Le combat n'est sûrement pas le même, mais les chemins se sont manifestement croisés et probablement à plus d'une occasion.

Intouchable, l'informateur menace un juge antiterroriste français!

Au début de 1997, la police française découvre 21 communiqués signés Youssef Mouammar lors d'une perquisition chez un individu soupçonné de participer à un trafic d'armes international. Noël précise que :

La coupe déborde en novembre 1997 quand Mouammar adresse des menaces de représailles au juge Bruguière, qui veut venir l'interroger à Montréal. Dans le communiqué envoyé à l'ambassade de France à Ottawa, Breault alias Mouammar, parle d'une « vengeance exemplaire et impitoyable ». (...) Le SCRS intervient pour empêcher les enquêteurs de la GRC d'informer le juge Bruguière que le suspect, Youssef Mouammar, est un indicateur de l'agence de renseignement fédérale. Cette vive controverse se règle en haut lieu.

Entre deux menaces contre Bruguière, Breault rédige les trois communiqués prédisant des attentats monstrueux contre des cibles montréalaises dont nous avons largement traité précédemment. Noël écrit :

Au même moment, les avertissements contre le juge Bruguière reprennent de plus belle. Le 15 juin 1998, l'indic du SCRS somme le juge, par communiqué, de cesser ses enquêtes et d'annuler les procès contre « ses frères de combat ». (...) L'auteur du communiqué invite le magistrat français à s'informer auprès de « la CIA et de la RCMP (GRC) » qu'il peut le tuer avec du poison, en dépit des mesures de sécurité qui l'entourent.

Dans le communiqué, le Dr Youssef Mouammar se dit aussi capable d'attaquer « avec des armes chimiques, biologiques, bactériologiques et des bombes de grande puissance » les réseaux métropolitains, les aéroports internationaux, les trains, les stades sportifs, les grands édifices et les grands sièges sociaux de la France. Le juge Bruguière informe la GRC de ces menaces et exige des explications. La GRC ne trouve pas l'affaire comique. Mettant le poing sur la table, elle enjoint au SCRS de dévoiler aux autorités françaises la véritable identité de Youssef Mouammar.

Des hauts dirigeants s'envolent pour Paris, au début de l'année 1999, et vont s'expliquer piteusement dans le bureau de M. Bruguère.

Mais cela ne met pas fin aux frasques de Youssef. En quatre mois, de mars à juin 1999, l'homme expédie « de 40 à 50 communiqués subversifs » dans des journaux aux États-Unis, en Europe et au Liban (...). Dans 16 d'entre eux, Mouammar revendique la paternité de la contamination des produits de Coca-Cola en France et en Belgique.

(...) En octobre 1999, pour être sûr de ne pas subir l'interrogatoire du juge Bruguère, il se cache durant quatre jours au Motel Universel, près du Stade Olympique, avec l'aide du SCRS, et au grand dam de la GRC.

Finalement, Noël constate que « pendant des années, les agents de la GRC et du SPCUM ont perdu un temps précieux à enquêter sur les errements de cet invraisemblable espion (...) »

Le lendemain de la publication de l'article de Noël, le correspondant du National Post à Paris, Paul Wells, rapporte que l'inflation verbale de l'agent Mouammar n'a pas été sans conséquences dramatiques. En effet, un dénommé Boualem Chibani a été condamné à quatre années d'emprisonnement à la suite du procès des 24 militants islamistes, à Paris, mentionné plus tôt. Wells rapporte que « l'élément essentiel » de la preuve de la poursuite « est la relation de l'accusé avec Gilles Breault, alias Youssef Mouammar ».

L'appartement de Chibani avait fait l'objet d'une perquisition policière, en janvier 1997. C'est là que les autorités mettent la main sur plusieurs communiqués de menaces rédigés par Mouammar. Chibani sera ensuite placé en détention préventive pour une durée de 29 mois sans être accusé de quoi que ce soit, tandis que, comme on l'a vu, Breault s'en tire indemne. D'où la question fort pertinente de Wells : « Pourquoi est-ce un crime plus grave de connaître Youssef Mouammar que d'être Youssef Mouammar? »

Et en guise de conclusion, Wells écrit que nous avons deux choix :

Soit M. Mouammar a réellement été un danger public, dans lequel cas le SCRS doit expliquer pourquoi il est libre et pourquoi il a ajouté foi à ses interventions; ou il ne l'a jamais été, dans lequel cas un homme est en prison pour avoir passé trop de temps au téléphone avec un terroriste de fantaisie.¹⁴

Breault brûlé, le bureau du SCRS passe au feu!

À la lumière de faits aussi accablants, il faudrait être incroyablement naïf ou tout simplement de mauvaise foi pour oser prétendre que le SCRS aurait perdu le contrôle de son informateur. Au contraire, il se dégage de tout ceci que le SCRS n'a voulu faire qu'à sa tête. Les efforts déployés envers et contre tous par l'agence de renseignements pour protéger son agent provocateur démontrent que Breault était d'une grande, voire inestimable, précieuse aux yeux de certains gros bonnets de l'espionnage canadien.

Bien entendu, les révélations-choc rendues publiques jusqu'à présent n'ont pas résolu toutes les questions entourant cette affaire. Breault n'est que la pointe d'un iceberg dont la taille exacte demeure encore inconnue jusqu'à ce jour. Combien d'autres employéEs de l'agence et de ses ressources étaient mises à la disposition de cette vaste escroquerie? Jusqu'où remontent dans la chaîne de commandement les commanditaires et les parrains de Breault au sein de l'agence et de l'appareil d'État canadien?

Chose certaine, tout tend à indiquer que cette bande est encore en poste, prête à recommencer n'importe quand avec un autre personnage terroriste fictif -- si ce n'est pas déjà fait. Il semble aussi

¹⁴ « Public enemy or public servant? », The National Post, 15 décembre 2001.

apparent que cette bande fera tout en son pouvoir pour ne jamais avoir à répondre publiquement aux graves questions que soulève l'affaire Youssef Mouammar. Des questions qui sont non seulement incommodes pour beaucoup de gens en position d'autorité, mais dont les réponses pourraient éclabousser encore davantage la réputation de l'État canadien à l'étranger.

Face à de tels enjeux, les spécialistes de la dissimulation et adeptes du culte du secret ne peuvent attendre les bras croisés que l'affaire s'envenime et fasse rouler des têtes. Dans un tel climat surchauffé, le mystérieux incendie majeur qui a endommagé le bureau régional du SCRS de Montréal, au 715, rue Peel, juste avant le congé de la période des Fêtes, le 21 décembre 2001, laisse place à la crainte que les forces de l'ombre pourraient être déjà passées à l'action.

Le feu s'est déclaré en début d'après-midi, vers 13h30, soit juste après l'heure du lunch. Le brasier a nécessité l'intervention de 125 pompiers et l'évacuation de 2000 employés travaillant dans cet édifice fédéral où l'on retrouve en plus du SCRS, les locaux des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, du Solliciteur général, du Développement des ressources humaines et des Travaux publics. Une épaisse fumée noire qui s'élevait à plusieurs mètres dans les airs, au-dessus du toit du 715 Peel, était visible de plusieurs kilomètres à la ronde. Ce n'est qu'en début de soirée que les pompiers parviennent à prendre le contrôle des flammes.

Il se trouve que le foyer du sinistre se situe dans l'entretoit, entre le plafond et le plancher du 6ième étage, qui se situe dans le secteur occupé par le SCRS, dont les bureaux logent aux deux derniers étages de cet immeuble qui en compte un total de six. Le lendemain, La Presse écrit que « Les dégâts causés par l'eau et la fumée sont considérables, surtout aux étages supérieurs. » Le porte-parole du SCRS, Philip Gibson, s'est contenté de dire que l'agence est « en train d'examiner l'effet du feu. »

L'article révèle aussi que les mesures de sécurité surréalistes du SCRS ont fait obstacle au travail des pompiers, ce qui a de toute évidence retardé de plusieurs heures l'extinction des flammes et a permis aux dommages de s'étendre. « Comme l'édifice est protégé et que n'entre pas qui veut, les pompiers ont dû apporter tout leur équipement sur le toit par les échelles. », écrit Raymond Gervais dans La Presse. Dans le quotidien The Gazette, cet inconvénient est décrit comme un « problème majeur pour les pompiers ».

Par-dessus le marché, on apprend dans Le Journal de Montréal du 22 décembre 2001 que les employés de l'édifice « (...) avaient eu un exercice d'incendie il y a deux jours »! Quelle drôle de coïncidence, vous ne trouvez pas? Bien entendu, pour les enquêteurs du SPIM (Service de prévention des incendies de Montréal), rien ne laisse croire à première vue « qu'une main criminelle » soit à l'origine du sinistre. Le SPIM penche plutôt pour mettre en cause une défectuosité qui serait survenue dans une génératrice postée temporairement sur la rue Peel et qui alimente des installations sur le toit de l'immeuble. Un mois plus tard, l'enquête du SPIM n'était toujours pas complétée...

Bien que nous soyons dans l'impossibilité de démontrer qu'il y a un lien de cause à effet entre le sinistre du 21 décembre 2001 et l'affaire Youssef Mouammar, il est malgré tout apparent que le moment est plutôt opportun pour procéder à la destruction de certains documents portant sur des opérations compromettantes. Question de pouvoir aborder sans complexes la nouvelle année qui s'ouvre avec l'entrée en vigueur de la première loi antiterroriste de l'histoire du Canada.

Le gouvernement canadien compromis dans l'affaire Ressam

Depuis le jour où elle a éclatée, l'affaire Ressam, ou le complot terroriste du millénaire, n'a cessé de plonger les plus hautes autorités canadiennes dans le plus profond embarras. Et il semble qu'on est loin d'avoir encore touché le fond. Ce jour-là, il y a eu un bris dans le lien de confiance au niveau de la

sécurité -- comme jamais auparavant entre le gouvernement des États-Unis à l'endroit de son vis-à-vis canadien.

Ahmed Ressam, qui réside à Montréal depuis 1994, est capturé aux États-Unis le 14 décembre 1999. Originaire d'Algérie, Ahmed Ressam s'est vu refusé le statut de réfugié et ordonné de quitter le Canada par la Cour fédérale en 1996, mais a néanmoins pu se dénicher un passeport canadien sous un faux nom. Le jour de son arrestation, Ressam a pu quitter l'île de Vancouver sans problèmes, à destination de l'État de Washington au volant d'un véhicule transportant 59 kilos de matières explosives.

Ce sont les douaniers des États-Unis, qui, en fouillant le véhicule de Ressam découvrent une douzaine de sacs en plastique contenant du EGDN, du RDX et du HMDT ainsi que quatre mécanismes de minuterie... qui sont couverts des empreintes de Ressam. L'alarme est lancée au FBI, à la CIA et au Département d'État. L'arrestation de Ressam entraîne une escalade des mesures de sécurité à l'échelle de l'Amérique du Nord, incluant l'annulation des festivités entourant le nouveau millénaire à Seattle. Rappelons qu'à l'époque, les rues de Seattle venaient de connaître des manifestations antiglobalisation sans précédent.

De son côté, la GRC fait des perquisitions à Montréal et à Vancouver, questionne des dizaines de témoins et identifie comme suspect un autre résident de Montréal d'origine algérienne, Abdelmajid Dahoumane. Sa photo est publiée partout et les États-Unis offrent 5 millions\$ pour des informations menant à son arrestation. Dahoumane sera arrêté en Algérie près de deux ans plus tard mais ne sera jamais extradé aux États-Unis, aucun traité à cet effet n'existant entre les deux pays.

Un tribunal secret de Washington autorise les flics américains à placer sous écoute tous les numéros de téléphone qu'a composés Ressam à partir de son cellulaire. L'écoute mènera à l'arrestation de deux ressortissants algériens, soit Abdel Meskini et Mokhtar Haouari. L'enquête établit que Ressam avait l'intention de placer sa bombe à l'aéroport de Los Angeles tout juste avant les célébrations entourant le passage à l'an 2000.

Les partisans des politiques ultrasécuritaires ne tardent pas à exploiter le fiasco de l'affaire Ressam pour faire pression sur le gouvernement canadien en vue de faire durcir ses lois. Au début de l'année 2000, le sous-comité sur l'immigration de la Chambre des représentants des États-Unis tiennent des audiences sur le thème des menaces terroristes contre les États-Unis au cours desquelles divers intervenants canadiens se succèdent et amènent de l'eau au moulin à la théorie du laxisme sécuritaire canadien.

Lors de l'audience du 26 janvier 2000, David Harris, l'ex-patron de la division de la planification stratégique du SCRS, vient prêcher pour sa paroisse. Harris déclare devant les représentantEs américainEs que les lois canadiennes sur l'immigration et les réfugiéEs sont « sympathiques aux terroristes » (« terrorist-friendly ») et « vulnérables à l'exploitation par des groupes prônant la violence. »

L'actuel directeur du SCRS, Ward Elcock, est allé jusqu'à prétendre, dans une lettre adressée au sous-comité des représentants américains, que « Si on fait exception des États-Unis, il y a plus d'organisations terroristes internationales actives ici que dans n'importe quel autre pays dans le monde. » Prié de s'expliquer devant un comité des Communes sur l'immigration, Elcock nuance ses propos quelques semaines plus tard¹⁵... ce qui aura peu d'effet car le mal est déjà fait.

Présumé complice de Ressam, Abdelghani Meskini craque en premier. Dans le but d'alléger sa sentence, Meskini plaide coupable et devient témoin pour la poursuite dans le procès de Ressam qui s'ouvre à Los Angeles le 12 mars 2001. Durant ce procès, l'État canadien sera lui aussi mis au banc des accusés. En particulier lorsque, le 22 mars 2001, il est révélé que le SCRS avait mis Ressam sous écoute et que les bandes d'enregistrement ont été mystérieusement détruites!

¹⁵ « Le Canada n'est pas un repaire de terroristes », Le Devoir, 3 mai 2000.

En effet, alors que le procès est déjà en marche, les procureurs des deux parties reçoivent un rapport secret de 750 pages du SCRS contenant des transcriptions de résumés de conversations de Ressaym interceptées par les services secrets canadiens. En addition, le SCRS dépose plus de 150 pages de transcriptions de conversations interceptées impliquant le témoin vedette de la poursuite, Meskini.¹⁶

Pour les fins de l'authentification des transcriptions de l'écoute électronique, afin de les rendre admissibles en preuve, le SCRS propose entre autre à la cour de Los Angeles de faire témoigner au Canada, sur petit écran via satellite, un de ses employés afin de garder secrète son identité! L'auteur de cette recherche a obtenu une copie des requêtes officielles déposées sous scellé par les avocats du gouvernement des États-Unis.¹⁷

La requête annonce l'intention des procureurs de la poursuite d'appeler à la barre Ted Flanigan, un fonctionnaire haut-placé du SCRS, afin d'expliquer à la cour le mandat de l'agence de renseignements, ainsi que sa méthode de validation de l'identification des voix captées par l'interception des communications. À ce sujet, on peut lire dans ladite requête :

M. Flanigan sera aussi capable d'établir qu'avant que l'analyste des communications soit autorisé à attribuer une conversation à individu nommé, que l'analyste doit avoir un indice sur l'identité de cette personne provenant de plus d'une source. Par exemple, un analyste ne saurait être en mesure de se fier simplement sur l'utilisation par l'orateur de son propre nom dans une conversation mais ne peut se fier sur une telle auto-identification qu'en combinaison avec d'autres techniques d'enquête et de sources, par exemple la surveillance qui a situé l'orateur à la location où l'interception a eu lieu.

La requête dévoile que les interceptions des communications ont été réalisées dans le cadre d'une enquête du SCRS sur le terrorisme islamique : « Bien que l'accusé AHMED RESSAM n'était pas la cible de la surveillance, ses conversations avec des cibles et d'autres, de même que des conversations où son nom fut mentionné, ont été interceptées et résumées dans des rapports du SCRS. »

La requête donne une idée de l'ampleur de la surveillance exercée par le SCRS : « Ici, RESSAM fut identifié, à l'intérieur du texte du résumé, comme étant l'orateur menant des conversations au printemps de 1998 (près de deux ans après que sa voix a d'abord été identifiée par le SCRS). Cette identification doit être estimée fiable. D'ailleurs, le nom de RESSAM apparaît dans quelques 358 rapports. »

La requête offre des solutions de rechange dans le cas où la cour jugera que le témoignage de Flanigan soit insuffisant pour établir l'authenticité des résumés des interceptions :

L'analyste sera prêt à signer l'affidavit sous un nom d'emprunt et ne doit pas être sujet au contre-interrogatoire. Si cela ne rencontre pas les exigences de la cour, l'analyste pourra accepter de témoigner si le visage et le nom ne sont pas révélés et si l'analyste reste au Canada et fournit son témoignage à travers une transmission en direct vers Los Angeles.

On peut aussi lire, dans ladite requête, les motifs invoqués par l'agence pour entourer leur analyste d'une pléiade de précautions : « Il doit être noté que ces analystes vivent souvent dans la même communauté que les sujets de l'enquête et que la divulgation de l'identité de ces analystes pourrait mettre en péril leur sécurité personnelle et celle des membres de leur famille. » Plus loin, la requête fait aussi part des préoccupations propres à l'agence : « Révéler l'identité de l'analyste pourrait avoir un effet refroidissant sur la capacité du SCRS à recruter des individus pour exécuter la même fonction. »

¹⁶ « CSIS report under fire », The Gazette, 23 mai 2001.

¹⁷ <http://web.elastic.org/~fche/mirrors/criptome.org/ar/usa-v-ar-csis.htm>

D'après des documents de la cour seulement divulgués en octobre 2001, la défense avait aussi soupçonné le gouvernement canadien d'avoir pris des arrangements avec un « confident de Ressam » en échange d'un « salaire, de l'immunité contre les poursuites, d'une sentence indulgente, des considérations favorables quant à l'immigration ou d'autres formes de compensation. »

Les documents présentent le mystérieux individu tout simplement comme « un ami » de Ressam. Sa « disponibilité » ne serait apparue aux yeux des autorités canadiennes que quelques semaines avant le début du procès. L'individu que les représentants des avocats des États-Unis ont rencontré à Vancouver en février 2001 a insisté pour ne pas avoir à traverser la frontière américaine pour aller témoigner. Selon les fonctionnaires de la justice américaine, l'individu n'a été d'aucune aide.¹⁸

Le 27 mars 2001, le juge John Coughenor refuse d'admettre l'admissibilité en preuve des transcripts du SCRS et critique sévèrement les façons de faire des autorités canadiennes. « Ça me perturbe que les cassettes des enregistrements n'existent plus. Apparemment, c'est la façon canadienne de faire les choses. » En effet, les cassettes des enregistrements des interceptions sont habituellement détruites au bout de 30 jours.

Le juge Coughenor est de plus estomaqué par le culot de la police secrète canadienne, qui tente de soustraire son témoin à la justice américaine : « Nous ne dirigeons pas un tribunal canadien ici : nous menons un procès selon les règles de la constitution des États-Unis d'Amérique. (...) De les avoir assis au Canada et disponibles par télévision sans aucune divulgation sur leur identité ou sur leur apparence est tout simplement inacceptable. »¹⁹

Néanmoins, l'épisode des cassettes détruites a le mérite de totalement discréditer les fausses excuses du SCRS voulant que la prétendue faiblesse des lois canadiennes en matière d'immigration et de réfugiés puissent expliquer ses déboires dans l'affaire Ressam. Non seulement le SCRS refuse d'admettre quelque tort que ce soit, mais en plus, il a le culot d'en rejeter la faute sur la législation fédérale et de vouloir ainsi en faire payer le prix par les des futurEs requérantEs du statut de réfugiéE.

En se livrant à du lobbying politique pour protéger ses arrières, l'agence outrepassé clairement son mandat et fait preuve d'une malhonnêteté tout à fait odieuse, mais peu surprenante. Les lois canadiennes n'ont jamais empêché le SCRS d'exercer une vaste surveillance électronique sur Ressam et sur son entourage. De plus, le SCRS ne peut prétendre qu'au moment où ses agents se livraient à l'écoute électronique, il ignorait qu'un ordre de quitter le pays pesait sur Ressam, ni que celui-ci trempait dans des activités louches.

La vérité est que le SCRS a délibérément choisi de laisser Ressam libre comme l'air. La vérité est que l'agence a une fois de plus privilégié la protection de ses informateurs au détriment de l'application de la loi.

Le 6 avril 2001, le jury de Los Angeles rend un verdict de culpabilité sur les neufs chefs d'accusations qui pèsent contre Ressam, qui devient passible d'une peine maximale de 130 années d'emprisonnement dont le minimum est de 10 années d'incarcération. À l'instar de Meskini, Ressam devient un « témoin coopératif » avec la justice américaine, c'est-à-dire un mouchard, dans le but de s'attirer la clémence du tribunal au moment où il rendra sentence.

¹⁸ « Court documents raise eyebrows », The Globe & Mail, 11 janvier 2001

¹⁹ « Judge blasts Canadian spy agency », The National Post, 28 mars 2001.

L'affaire Samir Aït Mohamed, **un secret d'État**

En juillet 2001, Ressay se retrouve à témoigner pour la poursuite lors du procès de Mokhtar Haouari à New York. Il déclare sous serment avoir voyagé à l'aide de son faux-passeport canadien en Afghanistan, en 1998, où il a reçu une formation dans un des camps d'entraînement présumément financé par Oussama ben Laden. Le 5 juillet 2001, une dépêche de l'agence de presse canadienne rapporte que Ressay a témoigné qu'après son retour à Montréal, il avait discuté avec un dénommé Mohamed de réaliser un attentat au Canada contre des intérêts israéliens. La dépêche est avare de précisions et l'information passe pratiquement inaperçue.

Puis, cinq mois plus tard, cette histoire de complot d'attentat frappe les manchettes au Canada. « Ressay avait projeté de faire sauter une mégabombe à Outremont », lit-on en première page de l'édition de La Presse du 30 novembre 2001. Mais la véritable bombe dans cette histoire, ce sont les révélations sur le rôle du présumé complice de Ressay, Samir Aït Mohamed, qui seront publiées le 4 décembre suivant dans le même quotidien dans un article intitulé « L'homme qui voulait poser la bombe à Outremont était un agent double ».

Originaire lui aussi d'Algérie, Aït Mohamed est arrivé au Canada en 1997 et a également résidé à Montréal, puis à Vancouver. Son statut de réfugié lui est refusé l'année suivante, mais Mohamed obtient gain de cause dans son appel devant la Cour fédérale, en 1999, qui ordonne la tenue d'une nouvelle audience dans son dossier.

Curieusement, lorsque Mohamed apprend qu'il a été balancé par Ressay, il tente de s'enfuir aux... États-Unis (!?). Le 28 juillet 2001, Aït Mohamed est donc arrêté par les douaniers d'un poste frontière de l'État de Washington, qui le remettent aux agents d'Immigration Canada qui traitent cette affaire d'un grand secret.

Une partie de ce silence sera brisée par un article d'André Noël dans La Presse du 25 septembre 2001, où il est question des confessions de Ressay au FBI :

Mohamed est soupçonné d'avoir cherché à faire sauter une bombe dans un quartier résidentiel de l'île de Montréal habité par plusieurs membres de la communauté juive. Il est également soupçonné d'avoir planifié la création de camps d'entraînement en Afghanistan avec ben Laden, selon des documents judiciaires déposés à New York, cet été, lors du procès de Mokhtar Haouari. Le SCRS a fiché Mohamed dès 1995. L'agence de renseignement aurait capté ses conversations téléphoniques avec des proches de ben Laden en Syrie.

Ainsi, Samir Aït Mohamed n'est pas décrit comme un simple exécutant, mais bien comme un conspirateur de calibre international qui aurait même disposé d'un accès direct à ben Laden! Toujours selon les documents judiciaires américains, Aït Mohamed serait si qualifié dans le domaine du terrorisme qu'on ne le décrit pas comme un élève ayant réussi ses classes en Afghanistan, mais bien comme un aspirant professeur prêt à donner des cours dans les camps d'entraînement financés par ben Laden! Ce qui étonne le plus dans ce qu'a écrit Noël, c'est que le SCRS aurait fiché Aït Mohamed deux ans avant son arrivée au Canada, en 1997!

Il sera difficile d'en savoir plus puisque la Commission sur l'immigration et le statut de réfugié (CISR) impose une ordonnance de non-publication et va jusqu'à refuser de confirmer si Aït Mohamed est bel et bien détenu sous sa garde. Comme l'indique un reportage diffusé à l'antenne de CBC à Vancouver, le 4 octobre 2001, « la cause est si secrète qu'il n'y a aucune confirmation officielle d'aucune audience. »

Le 29 octobre 2001, les autorités américaines entreprennent officiellement des démarches pour demander l'extradition de Mohamed après que celui-ci eut été inculpé par un grand jury fédéral de

Manhattan. Le 15 novembre suivant, un agent de la GRC visite Mohamed dans sa cellule pour lui remettre une copie du mandat d'extradition. En lien avec le complot du millénaire contre l'aéroport de Los Angeles, il est accusé de complot pour commettre un acte terroriste international, de complot pour fournir du matériel en support à un acte terroriste et de complot pour commettre de la fraude par la production de cartes de crédit contrefaites.

Le 16 novembre 2001, Samir Aït Mohamed fait sa première comparution publique devant la Cour suprême de Colombie-Britannique pour une audience sur la requête en extradition. C'est le 29 novembre 2001 qu'un tribunal de Vancouver lève l'ordonnance de non-publication frappant la cause d'Aït Mohamed à la demande des avocats de CBC, The Globe & Mail, The Seattle Times et d'autres médias. Des centaines de pages de notes sténographiques-- certaines censurées -- sont alors divulguées.

Les documents divulgués révèlent que depuis la moitié des années '90, Aït Mohamed est recherché par la police allemande qui l'accuse d'avoir participé à un vol à main armée, en 1993, qui a fait une personne blessée et qu'un mandat d'arrestation a été émis là-bas contre lui pour d'autres activités criminelles en 1994 et 1995. Les documents nous apprennent aussi qu'Aït Mohamed a entre autre vécu à Hambourg, la ville allemande à partir de laquelle les autorités croient qu'ont été planifiées les attaques du 11 septembre 2001 à New York.²⁰

Au cœur de ces accusations intentées par les États-Unis se trouve un affidavit déposé en juillet 2001 signé par un 'agent spécial' du FBI, Frederick W. Humphries II, qui l'a rédigé à partir des confessions qu'a faites Ressam à la police. Il y est entre autres question qu'au cours de l'été de 1999, Mohamed « affirmait que l'intersection de l'avenue Laurier et de l'avenue du Parc était particulièrement intéressante pour placer une bombe, étant donné qu'on observait la présence importante de juifs portant de longs favoris bouclés marchant à cet endroit. »

La déclaration sous serment de l'agent Humphries ajoute que Mohamed a suggéré à Ressam que la bombe soit « placée dans un camion-citerne rempli d'essence afin de faire le plus de dommages possible. » Mohamed a aussi proposé à Ressam de cibler la rue Sainte-Catherine en raison de son achalandage. Toujours selon l'affidavit, Samir Aït Mohamed n'est pas qu'un homme débordant d'idées mais est aussi un type plein de ressources.

En effet, l'agent Humphries écrit que Mohamed avait un contact au sein du Bureau des passeports du Canada, qu'il a envoyé quatre faux-passeports et avec du pognon en Allemagne à des compagnons d'armes que Ressam avait côtoyé en Afghanistan, qu'il a procuré à Ressam un pistolet volé 9mm, qu'il a accepté de lui fournir une mitraillette équipée d'un silencieux et deux grenades et qu'il a aidé Ressam à obtenir une carte de crédit Visa destinée à l'achat des ingrédients composant les engins explosifs saisis lors de l'arrestation de Ressam, etc.²¹

L'auteur a obtenu une copie de la plainte déposée par l'agent spécial du FBI Adam S. Cohen, qui fut approuvée par l'avocat du gouvernement des États-Unis devant un juge de New York, le 26 octobre 2001. Samir Aït Mohamed est accusé d'avoir introduit Haouari à Ressam, qui a accepté de fournir à ce dernier de fausses pièces d'identité, et que les trois ont conspirés avec Meskini et un autre individu qui n'est pas nommé, afin de mener une opération frauduleuse présumément au profit d'un acte terroriste.

Aït Mohamed est accusé d'avoir donné son nom comme référence sur le bail de location d'un espace commercial loué sous la fausse identité de Ressam. L'entreprise 'le Marché' devait servir à obtenir frauduleusement les numéros de cartes de crédit des clients, à l'aide d'une machine capable de lire la bande magnétique derrière les cartes et de mémoriser ces informations.

²⁰ « Canada Releases Documents on Alleged Bomber », Reuters, 29 novembre 2001.

²¹ « Liberals slammed over alleged Montreal bomb plot », The Globe & Mail, 30 novembre 2001.

Outre les dépositions de Ressam et de Meskini, le FBI dispose aussi d'une preuve électronique, c'est-à-dire l'inventaire des appels faits à destination des numéros de téléphone remontant à Aït Mohamed et ceux des autres accusés dans l'affaire du complot de l'attentat du millénaire.

Le document indique entre autre avoir recensé « (...) approximativement 14 appels entre le téléphone cellulaire de Ressam (que la GRC a trouvé à sa résidence de Montréal) et le numéro de téléphone laissé au nom de 'Monsieur Aït Samir' dans le bail du Marché », et « (...) approximativement 205 appels entre le téléphone cellulaire de Haouari et le numéro de téléphone laissé au nom de 'Monsieur Aït Samir' dans le bail du Marché » entre le 28 octobre et le 17 décembre 1999.

Ce que cette preuve révèle surtout, c'est que le FBI était au courant de l'existence d'Aït Mohamed bien avant que Ressam se soit mis à table. Comme il a été mentionné plus tôt, la mise sous écoute de tous les numéros de téléphone composés à partir du cellulaire de Ressam avait été entamée au tout début de l'enquête policière américaine, ce qui a mené aux arrestations de Haouari et de Meskini.

En fin d'audience, le juge canadien qui a présidé à la comparution d'Aït Mohamed s'est adressé à ce dernier dans les termes suivant :

Vous dites que tout ce que dit Ressam est faux. Bien que les preuves soient de seconde main, je tiens à préciser que ce dernier a témoigné sous serment et il est dans une situation où il aurait beaucoup à perdre s'il ment. La différence pour Ressam est de passer le reste de sa vie en prison et de recouvrer un jour la liberté. En plus, son histoire est tout à fait cohérente et plausible. La vôtre, par contre, ne l'est pas. Votre version des faits est incohérente et n'est pas plausible du tout.

Sur la base des preuves de Ressam, je suis convaincu que vous aviez fait ce que Ressam a dit. Entre autres, la procuration d'un pistolet, la participation à la falsification de cartes de crédit, l'obtention frauduleuse de faux passeports et vous aviez parlé avec Ressam et Houari des cibles de "bombing" au Canada. Je crois fermement, aussi, que vous étiez au courant du plan de Ressam lorsqu'il est parti au Etats-Unis avec des explosifs. Je suis convaincu que vous êtes un danger public.

Vous avez utilisé un faux passeport pour rentrer en Allemagne. Lorsque les Allemands voulurent vous expulser vers l'Algérie, vous avez obtenu un faux passeport hollandais pour fuir en Finlande, où vous avez été arrêté et renvoyé en Allemagne. Vous avez déposé alors une nouvelle demande d'asile politique sous un faux nom. Vous avez quitté l'Allemagne en 1997 avec un faux passeport belge. Il est donc clair que vous avez utilisé plusieurs noms d'emprunt dans tous les pays où vous avez séjourné. Vous avez admis que vous avez menti aux autorités canadiennes. (...) Selon la loi, vous allez rester en prison.²²

Le complot d'attentat d'Outremont : encore un canular d'un informateur?

Tout comme l'affaire du prétendu projet d'attentat contre le métro de Montréal, le projet d'une 'mégabombe' visant la communauté juive d'Outremont excite l'imagination des commentateurs de l'actualité. Pourtant, au moment où éclate l'affaire, plusieurs indices semant le doute sur le véritable rôle d'Aït Mohamed invitaient déjà à la prudence. Nous y reviendrons.

Pour l'instant, nous vous proposons de relire quelques extraits de l'éditorial d'André Pratte publié dans La Presse du 1er décembre 2001 et portant le titre « Terrorisme avenue du Parc ». En gardant à l'esprit que le cerveau du complot dont il est ici question sera, quelques jours plus tard, démasqué comme étant un

²² <http://www.cirtaonline.com/news/archives/00000945.htm>

informateur à la solde de la GRC, cet éditorial démontre la mécanique de la vaste tromperie qui est en marche.

Que Pratte ne soit qu'un banal instrument de la manipulation, à la fois berné et berneur, croyant dur comme fer aux faussetés qu'il signe au lieu d'être celui qui tire les ficelles, est sans importance. Car l'objet de cette manipulation, c'est le grand public que tous les Pratte de ce monde parviennent à rejoindre et à influencer.

D'entrée de jeu, Pratte donne dans le ton alarmiste : « Montréal n'est plus à l'abri. Pire, Montréal est une cible. » Il remarque pourtant au passage que tout ne semble pas tourner rond chez les services secrets : « Essentiellement, la succursale montréalaise d'Al-Qaida a fonctionné au vu et au su des autorités. Celles-ci n'ont pas voulu, ou n'ont pas pu la mettre hors d'état de nuire. »

Et, à partir de là, l'édito dérape en un véritable plaidoyer en faveur de l'ordre sécuritaire, où il écrit : « (...) qu'on ne combat pas le terrorisme avec de la dentelle. Les policiers devront avoir plus de pouvoirs, et à cet égard le projet de loi C-36, tel qu'amendé, paraît assurer un équilibre fort acceptable entre les nécessités policières et la protection des droits de la personne. » Voilà qui va sûrement régler la menace terroriste : donner davantage de moyens et de privilèges à ceux qui en protègent ses auteurs, comme dans le cas du « terrorisme de l'avenue du Parc »!

Pratte continue sur la même lancée en ajoutant souhaiter que le passeport canadien puisse « (...) devenir l'un des plus difficiles à obtenir » et que se règle « le problème des faux-réfugiés ». Puis, il conclut par une véritable insulte à l'intelligence en appelant à « la fin de la naïveté ». Pour être sûr que le message soit bien reçu, le journaliste Yves Boisvert signe un autre texte dans la même édition de La Presse intitulé « Montréal aussi est une cible ». Et Boisvert d'en tirer les mêmes conclusions, à l'effet qu'il y aurait « (...) lieu de serrer quelques boulons législatifs », puisque « (...) Montréal, aux yeux de ce terrorisme-là, est une cible américaine comme une autre. »

Réagissant lui aussi à la tombée de la nouvelle sur la « mégabombe à Outremont », le ministre de la Sécurité publique du Québec, Serge Ménard, a affirmé à La Presse qu'aucun corps policier au Québec n'était au courant. Ménard s'est voulu rassurant en vantant la collaboration existant entre la police québécoise, le FBI et les services secrets de la France, en semblant toutefois rester muet sur les rapports avec ses vis-à-vis fédéraux...

De son côté, la GRC fait des pieds et des mains pour minimiser toute l'affaire du complot d'Outremont. La même journée qu'André Pratte publie son édito alarmiste, le porte-parole de la GRC, le caporal Léo Monbourquette, est cité en première page du quotidien The Gazette, déclarant que « Nous n'avons aucune raison de croire qu'il y avait un complot pour commettre un tel crime à Montréal », et ajoutant que « la sécurité publique n'a jamais été en danger ».

En fait, la GRC voudrait mettre en doute le bien-fondé de la demande d'extradition des autorités américaines qu'elle ne s'y prendrait pas autrement! D'ailleurs, la position officielle de la GRC ressemble à s'y méprendre à celle du SPCUM lorsque son porte-parole fut appelé à commenter les menaces d'attentat contre le métro de Montréal, dont il n'était pas sans ignorer que son auteur se faisait vivre par le SCRS

Emploi du temps : terroriste et informateur!

La désinvolture de la GRC reflète fidèlement le comportement étrange manifesté par les autorités canadiennes depuis les tous débuts de cette affaire. En premier lieu, il est frappant de constater que tous les chefs d'accusations déposés par le gouvernement américain contre Aït Mohamed concernent tous des actes qui ont été posés en sol canadien, à Montréal plus précisément, car c'est là qu'eurent lieu

l'essentiel des préparatifs pour la perpétration des attentats au tournant du nouveau millénaire. Or, jamais Aït Mohamed n'a été accusé de quoi que ce soit par les autorités canadiennes!

Deuxièmement, si Samir Aït Mohamed est un aussi gros poisson que le prétend le FBI, pourquoi alors le Canada cache-t-il qu'il l'a attrapé dans ses filets? Une telle prise serait pourtant susceptible de redorer le tableau de chasse des efforts antiterroristes de l'appareil d'État canadien, et de faire remonter celui-ci dans l'estime des États-Unis. Or, en politique, il n'y a rien de tel que la fausse modestie. D'autant plus quand on a des choses à se faire pardonner auprès du puissant voisin américain!

Il existe une explication bien rationnelle à toutes ces apparentes incohérences et elle est sortie de la bouche même du gouvernement canadien. Le 30 novembre 2001, quand l'opposition fédérale hurle au désespoir en découvrant l'ampleur des cachotteries du gouvernement dans l'affaire Samir Aït Mohamed, la ministre fédérale de l'immigration, Elinor Caplan, fini par lâcher le morceau en déclarant : « Lorsque nous pensons, dans mon ministère, que la publication des faits peut mettre en danger l'enquête ou qu'il est nécessaire de garder le secret pour protéger nos informateurs, nous croyons toujours que cette information doit rester confidentielle. »²³ Cette confession lourde d'implications a été délibérément ignorée par André Pratte et tous les autres apôtres du virage ultrasécuritaire canadien.

Devant si peu de clairvoyance, il n'est pas étonnant que ce soit un journaliste des États-Unis qui a été le premier à démasquer Aït Mohamed dans son rôle d'informateur. « Deux sources nous ont confirmées que Mohamed, qui a déjà été étudiant à temps partiel, était informateur pour les autorités policières canadiennes, » écrit Mike Carter dans le quotidien The Seattle Times du 30 novembre. Selon Carter, « Il s'agissait probablement d'un agent double, qui aurait mis les enquêteurs de police sur des fausses pistes. Après l'arrestation de Ressam, il aurait fourni des détails de l'enquête policière aux membres d'une cellule terroriste de Montréal. »²⁴

Ensuite, le 3 décembre suivant, c'est au tour de CBC de faire retentir la nouvelle :

Jusqu'à la semaine passée, les autorités ne voulaient même pas admettre qu'elles détenaient Aït Mohamed. Maintenant, CBC a appris pourquoi. Peu après l'arrestation d'Ahmed Ressam dans l'État de Washington, la police canadienne a recruté son allégué partenaire criminel, Samir Aït Mohamed, comme informateur. Et il semble qu'Aït Mohamed pourrait avoir fourni des détails de l'enquête policière à d'autres membres de la soi-disante cellule terroriste à Montréal.²⁵

La Presse reprend la nouvelle dans son édition du lendemain. André Noël identifie l'employeur d'Aït Mohamed en écrivant que, « Selon nos informations, le corps de police en question serait la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et non pas le Service canadien du renseignement de sécurité. » Bien entendu, André Pratte ne consacrera pas d'éditorial à commenter cette révélation fracassante voulant qu'un de ces "fous dangereux" qui "sont parmi nous" soit en fait un informateur à la solde de la police...

En Algérie, la situation d'Aït Mohamed est vue sous un œil tout à fait différent, comme en témoigne cet article publié dans l'édition du 20 décembre 2001 du Quotidien D'Oran:

A en croire les informations rapportées par le Seattle Times, on est tenté de supposer que, selon toute vraisemblance, les autorités policières canado-américaines l'avaient carrément kidnappé. Jusqu'à preuve du contraire, Samir Aït Mohamed est un citoyen algérien. Sa demande de statut de réfugié dans ce pays n'a pas été concluante, et par conséquent il jouit toujours des

²³ « Ottawa vivement embarrassé par le FBI », La Presse, 12 janvier 2001.

²⁴ « Montreal bomb plot revealed in Ressam case documents », The Seattle Times, 30 novembre 2001.

²⁵ On peut lire le texte original lu au bulletin de CBC en allant à l'adresse Internet suivante :

<http://tv.cbc.ca/national/trans/T011203.html>

prérogatives consulaires accordées à un ressortissant étranger en situation de détention. Samir Aït Mohamed a donc le droit de contacter l'ambassadeur de son pays.²⁶

Un correspondant à Londres a aussi fourni quelques détails de plus quant aux allégations d'agent double pesant sur Aït Mohamed:

(...) Alex Shprinsten, producteur à la chaîne de télévision canadienne CBC, a révélé au Quotidien d'Oran que, après l'arrestation de Ressay en décembre 1999, la Royal Canadian Mounted Police, RCMP, en manque d'une "taupe" dans les milieux islamistes, a recruté Samir Aït Mohamed. Il a collaboré avec la police jusqu'au mois de mai. Ce fut à ce moment que Ressay a commencé à parler. Selon l'agent spécial Humphries, Samir a été depuis son recrutement un agent double. Il a renseigné l'ensemble de son groupe sur tout ce que la police canadienne avait comme programme.

Samir Aït Mohamed est donc soupçonné d'avoir désinformé la police canadienne et d'avoir informé de présumés terroristes non-identifiés. Le sous-entendu dans les accusations américaines est que si Aït Mohamed a fourni des tuyaux solides à ses potes terroristes, c'est parce que la GRC l'informait de certains renseignements précieux. Par ailleurs, comme le FBI connaissait l'existence d'Aït Mohamed depuis le début de son enquête mais a choisi d'attendre deux ans avant de l'inculper formellement, il a bien fallu que la GRC le protège d'une façon ou d'une autre contre les risques d'extradition venant des États-Unis.

Le 16 décembre 2001, Aït Mohamed comparait à nouveau devant la Cour suprême de Colombie-Britannique relativement à la demande d'extradition du gouvernement des États-Unis. Aït Mohamed ne formule aucun désir d'être remis en liberté, acceptant de facto de demeurer détenu pour la suite des procédures en extradition, dont la prochaine audience est fixée pour le 22 janvier 2002. Peut-être Aït Mohamed croyait-il n'avoir aucune chance. À moins qu'il se sente davantage en sécurité sous la garde du gouvernement...²⁷

Trop de points importants demeurent encore obscurs pour pouvoir tirer une conclusion définitive dans cette affaire. Quand, au juste, Aït Mohamed a-t-il commencé à être informateur? Lui a-t-on fait miroiter l'octroi de la citoyenneté canadienne ou même l'immunité en matière de poursuites criminelles en échange de ses bons services? Ses connections policières lui sont-elles venues en aide pour lui faciliter l'accès à des passeports canadiens et à des armes? Le FBI croirait-il que les passeports canadiens qu'il l'accuse d'avoir expédiés en Allemagne puissent avoir joué un rôle dans la planification des attaques du 11 septembre 2001?

Que connaissait, au juste, le gouvernement canadien sur lui? Pouvons-nous nous fier au portrait que fait le FBI d'Aït Mohamed? Qu'est-ce qu'il lui est passé par la tête en se précipitant aux États-Unis après que Ressay eut témoigné contre lui à New York cet été? Pourquoi est-ce que les États-Unis ont attendu quatre mois entre les révélations de Ressay en juillet et sa mise en accusation formelle en octobre?

Qu'est-ce le gouvernement canadien cherche tant à cacher? Qu'il savait tout ce que le FBI affirme détenir comme informations sur lui mais qu'il a jugé, malgré tout, que la place d'Aït Mohamed n'était pas dans un pénitencier américain mais plutôt à épauler les efforts de la police? Cherche-t-il à cacher qu'il s'est fait rouler par lui? Ou ne serait-ce pas plutôt la GRC qui chercherait à faire jeter le blâme sur Aït Mohamed pour les ratés qu'a connu leur enquête? Qui manipule qui? Si c'est vrai qu'Aït Mohamed mettait la police sur des fausses pistes, pourquoi celle-ci n'a jamais porté d'accusations contre lui?

²⁶ <http://www.cirtaonline.com/news/archives/00000929.htm>

²⁷ « Alleged terrorist agrees to stay in custody », The Toronto Star, 18 décembre 2001.

Tout laisse croire que Samir Aït Mohamed pourrait savoir beaucoup de choses que le gouvernement canadien préférerait garder secrètes. Une fois extradé aux États-Unis et confronté à des lourdes peines d'emprisonnement, le gouvernement canadien ne sera manifestement plus en mesure de le protéger, ou plutôt de se protéger contre ses révélations. C'est donc une affaire à suivre de près...

Une histoire d'amour entre une agente de la GRC et... un guerrier du djihad!

Malgré un lot si accablant de révélations fracassantes, il reste encore à découvrir des dessous jusqu'alors insoupçonnés de l'antiterrorisme canadien. Dans l'édition de La Presse du 31 janvier 2002, André Noël écrit: « Une policière de la Gendarmerie royale du Canada avait une liaison amoureuse avec un membre du réseau terroriste algérien et venait le visiter dans son appartement à Anjou, vers 1996, a déclaré hier un témoin à la Cour fédérale dans la cause de son propre frère, présumé membre du même réseau. »

Cette information pour le moins renversante est sortie tout droit de la bouche de Nabil Ikhlef, qui est nul autre que le mystérieux individu mentionné dans ce texte auparavant qui avait témoigné à partir du Canada par vidéo au procès de Ressam. Nabil Ikhlef a expliqué à la cour qu'il avait refusé de se rendre aux États-Unis suite aux conseils de la GRC. « Des agents de la GRC m'ont dit que c'était mieux pour moi de rester au Canada. », a déclaré Ikhlef.

Mieux pour lui sans doute, mais sûrement mieux pour la GRC aussi, qui n'avait sûrement pas envie que Nabil Ikhlef déballe devant un juge américain les intrigues sentimentales à saveur terroriste d'une de ses agentes! Sauf que cette fois-ci, Nabil est allé témoigner pour son frère, Mourad, qui risque la déportation en Algérie, où l'attendent vraisemblablement la torture et possiblement la mort.

Une partie des allégations du SCRS contre Mourad Ikhlef repose sur le fait que celui-ci fréquentait l'appartement d'Ahmed Ressam. En cour, Nabil a tenu à préciser qu'il y avait toutes sortes de gens qui passaient faire un tour dans ce soi-disant « nid de terroristes »: « Ahmed Ressam amenait parfois une copine de Toronto. Son grand ami Mustapha Labsi amenait aussi sa copine, un agent de la GRC du nom de Claudette. »

Le porte-parole de la GRC, Léo Monbourquette, a refusé de dire quoi que ce soit sur l'agente Claudette. Ce n'est pas Léo qui nous dira si « Claudette » a agi comme une agente d'infiltration ou si, à l'opposée, elle aura rendu quelques petits coups de pouce à cette fameuse « cellule Ressam ».

Quant à son copain de l'époque, Mustapha Labsi, sa demande de statut de réfugié est refusée en mai 1995 et il quitte le Canada après l'arrestation de Ressam, dont il a été le colocataire à Anjou. Tout ce qu'on sait sur lui, c'est qu'il est très en demande auprès des autorités judiciaires de différents pays.

En février 2001, Labsi est arrêté avec neuf autres personnes, à Heathrow, en Angleterre, à la suite d'une opération d'infiltration menée par la branche antiterroriste de Scotland Yard et des services secrets britanniques, le MI5 (Military Intelligence 5).

Sur les dix interpellations, seuls Labsi et autre individu font face à des accusations de « possession d'ordinateurs, de documents électroniques, des cartes de crédit, des documents de fausse identité, des cartes de crédit falsifiées et des sommes d'argent dans des circonstances qui donnent lieu à un soupçon raisonnable que les articles sont liés avec la commission, la préparation ou l'instigation d'actes de terrorisme. » Jusqu'à ce jour, Labsi est toujours détenu dans une prison londonienne.

De son côté, la France réclame son extradition en l'accusant d'avoir pris part à un complot pour commettre un attentat à la bombe contre un commissariat de police de la ville de Lille, prévu à la veille d'un sommet du G-7, en février 1996. Aux États-Unis, le procureur général soupçonne aussi que Labsi

« était un individu qui était un co-conspirateur » dans le projet d'attentat du millénaire à l'aéroport de Los Angeles. Les autorités américaines soutiennent de plus que Labsi a accompagné Ressam dans les camps d'entraînement afghans présumément financés par ben Laden.²⁸

Voilà qui fait un beau couple, vous ne trouvez pas?

Montréal, plaque tournante dans le monde du renseignement?

Il serait impossible de faire un portrait complet des activités des services de renseignements à Montréal sans tenir compte de celles des agences opérant pour le compte de gouvernements étrangers -- dont on sait très peu. On a pu toutefois en apprendre un peu plus avec un autre article d'André Noël paru dans La Presse du 11 décembre 2001, qui dévoilait l'existence d'un agent de renseignement travaillant pour le compte de l'armée algérienne.

En poste au consulat algérien à Montréal, Khalil Touahri infiltrait le milieu islamiste. En octobre 1999, lorsque le juge Bruguière revient à Montréal pour poursuivre son enquête sur les réseaux intégristes actifs dans la métropole, l'appartement de Touahri est perquisitionné par un lieutenant de la DST (Direction de la Surveillance du Territoire -- agence française de contre-espionnage) en compagnie de trois agents de la GRC.

Eh oui! Ils ont beau avoir les mêmes ennemis, les services secrets sont encore loin d'être unis par les liens de la solidarité fraternelle : « Même si cet homme est un agent de renseignement algérien, les policiers saisissent chez lui un agenda, des documents électroniques et des cartes de crédit contrefaites. », écrit Noël.

Mais ce n'est pas tout. Noël nous informe que Touahri est ensuite convoqué devant la cour avant d'être expulsé du Canada! « Sommé à comparaître au Palais de justice de Montréal, Khalil Touahri, l'agent des services secrets algériens, salue le tribunal et les enquêteurs français, déclare qu'il refuse de répondre aux questions et tourne les talons. Il est par la suite expulsé du Canada, à la demande du SCRS. »

Une fois expulsé, Touahri est alors confronté à l'ingratitude des autorités de son propre pays. « Pour des raisons diplomatiques, le gouvernement algérien a refusé dans un premier temps de le recevoir : il craignait d'être accusé d'ingérence dans les affaires intérieures canadiennes. Touahri, de son vrai nom Sofiane Hamidi, s'est retrouvé au Maroc et, au bout d'un certain temps, a regagné l'Algérie. Les autorités algériennes l'ont gardé quelques jours en prison, pour faire diversion, puis l'ont relâché. »

Puis il y a l'affaire Ouzghar. Arrivé au Canada en 1990, Abdellah Ouzghar a depuis obtenu sa citoyenneté canadienne. À Montréal, il figurait parmi les fréquentations du réseau de Kamel et Ressam. Le 4 août 2000, la France émet un mandat d'arrestation international contre Ouzghar. La GRC ne bouge pas. En son absence, un tribunal correctionnel de Paris le condamne à 5 années de prison, le 6 avril 2001, pour association de malfaiteurs ayant pour objet de préparer un acte de terrorisme, complicité de falsification de documents administratifs et usage de documents administratifs falsifiés. La GRC ne bouge toujours pas. La police fédérale attendra en fait jusqu'au 12 octobre 2001 pour lui passer les menottes.

La nonchalance des autorités canadiennes dans ce dossier reste étrange. Des documents judiciaires canadiens démontrent que les autorités connaissaient très bien Ouzghar. En effet, Ouzghar est amené à témoigner devant une cour ontarienne dans une enquête sur le terrorisme le 13 octobre 1999. Les documents de la cour démontrent que la GRC a non seulement fouillé l'appartement d'Ouzghar durant le

²⁸ The Guardian, 26 octobre 2001, 12 janvier 2002

même mois, mais qu'en plus le constable Robert Danku a déclaré lui-même être « devenu personnellement familier avec Abdellah Ouzghar. »²⁹

Lors de l'enquête pour la remise en liberté d'Ouzghar, devant la Cour supérieure de l'Ontario, on apprend que des services de renseignements de trois différents pays l'avaient approché pour le recruter comme informateur. Son épouse Louadi Saida a témoigné, le 29 novembre 2001, qu'il n'y avait aucune chance que son mari se sauve vers son pays natal, le Maroc, étant donné que les services secrets du pays l'avait menacé lors d'un séjour de trois mois à Casablanca, en 1998.

Saida a déclaré que les services secrets marocains avaient multiplié les moyens de pression sur Ouzghar pour qu'il accepte d'espionner pour eux à son retour à Montréal, son lieu de résidence à l'époque. Ouzghar a finalement accepté : pour avoir la paix. Selon Saida, une fois revenu à Montréal, Ouzghar ne répond plus au téléphone craignant à chaque fois qu'il puisse s'agir des services de renseignements marocains. Quelques semaines plus tard, le couple déménage à Toronto, puis à Hamilton. De son côté, l'avocat d'Ouzghar, Rocco Galati, a déclaré que son client avait aussi reçu des offres de la part des services secrets français et canadiens, mais que celui-ci les auraient toutes rejetées.³⁰

Le lendemain, le juge Ian Nordheimer déclare qu'Ouzghar ne représente pas une menace pour la population canadienne et accepte de le remettre en liberté. La cour en profite même pour qualifier de « très inquiétant » le processus judiciaire français qui a mené à la condamnation d'Ouzghar tout en trouvant « inexplicable » le fait que l'avis d'accusation n'ait pas été remis à l'accusé.

Quoi qu'il en soit, l'affaire Ouzghar prouve une chose : que les services secrets marocains et français sont eux aussi présents et actifs à Montréal, tentant eux aussi leur chance de magasiner des espions auprès des communautés ressortissantes arabo-musulmanes de la métropole. L'histoire ne dit rien sur leur taux de réussite. Chose certaine, de telles organisations ne sont pas à court d'incitatifs et d'atouts coercitifs pour parvenir à leurs fins.

Et ils ne sont sûrement pas les seuls. Il serait improbable que le Mossad israélien, la CIA américaine et les services secrets de d'autres états arabes, dont on ignore tout des activités à Montréal, ne soient pas dans la course. Ce qui commence à faire beaucoup d'espions pour surveiller des organisations elles-mêmes qualifiées de groupuscules par leurs adversaires. Pour chaque Youssef Mouammar, Samir Aït Mohamed et Khalil Touahri, qui eurent le malheur d'être démasqués publiquement, combien reste-t-il d'autres informateurs et agents secrets qui se terrent dans l'ombre?

Écrite par Bobov – 22/1/02 – Membre du COBP
(Collectif Opposé à Brutalité Policière)
Montréal, Québec

Pour contacter le collectif : cobp@hotmail.com boîte vocale (514) 859-9065

COBP

a/s La Librairie Alternative

2035 rue Saint-Laurent

Montréal, Québec

H2X 2T3

Site web : www.tao.ca/~cobp/index.html

²⁹ « Accused terrorist nabbed in Hamilton », The Hamilton Spectator, 18 octobre 2001.

³⁰ « Le Maroc aurait forcé Ouzghar à espionner à Montréal », Presse Canadienne, 29 novembre 2001.